



VILLE DE
MARSEILLE

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020-2021





ÉDITO

Durant ces 20 dernières années, le réchauffement climatique anthropique a entraîné une fonte des glaces aux pôles et une élévation du niveau marin. Ce phénomène s'accélère et se renforce, l'année 2020 a même été considérée comme l'année la plus chaude jamais enregistrée en France. Il y a urgence à agir et nous ne pouvons plus détourner le regard pendant que la catastrophe se déroule sous nos yeux.

Marseille est en première ligne des changements climatiques du fait de sa situation et de son lien avec son espace maritime. Ce sont les habitants qui en subissent les conséquences sanitaires, environnementales, sociales et économiques. Les villes ont une grande responsabilité environnementale car elles génèrent en grande partie les émissions de gaz à effet de serre. Nous ne voulons plus de grandes déclarations d'intention qui ne seraient pas suivies d'effet et nous devons être exemplaires, à la hauteur de ces défis immenses.

Lors du Conseil municipal du 8 février 2021, nous avons déclaré Marseille en état d'urgence climatique. Je veux que notre ville change sa façon de concevoir son développement et prenne une nouvelle trajectoire pour atténuer le changement climatique. A travers cet état d'urgence climatique, la Ville de Marseille a décidé de prendre en compte la question du climat et de la transition écologique dans toutes ses politiques publiques.

Si la crise climatique est une menace, nous devons la considérer comme une opportunité pour notre ville. Elle nous pousse à préparer la ville de demain : une ville plus apaisée, plus végétalisée, plus solidaire, moins polluée, qui produit une partie de son alimentation, qui protège ses espaces naturels et agricoles, et qui crée un nouveau modèle économique.

La Majorité municipale porte le projet d'une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Ces trois piliers sont le guide du projet que nous portons pour Marseille.

Benoît Payan
Maire de Marseille

SOMMAIRE

Introduction // page 6

Méthodologie // page 7

LA DÉCLINAISON DE LA POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1^{ère} finalité : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE // page 8

1. La flotte de véhicules économes en énergie // page 10
2. Le développement des énergies renouvelables // page 10
3. L'adaptation du service public de l'éclairage aux enjeux du changement climatique // page 11
4. Le développement des espaces verts au bénéfice de la résilience climatique, de la santé et de la biodiversité // page 12
5. Le projet Nature for City Life // page 14
6. Les bâtiments municipaux durables et économes en énergie // page 15
7. La limitation des déplacements des agents et usagers // page 20
8. La Cité de la Transition // page 20

2^{ème} finalité : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES // page 22

1. La Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine (SLPB) // page 24
2. Les espaces naturels marins et littoraux mieux protégés // page 30
3. Les parcs et jardins : une gestion durable préservant biodiversité et patrimoine végétal // page 32
4. Le Projet de restauration et valorisation du Domaine de Montgolfier (14^{ème}) // page 36
5. Les actions de sensibilisation et de participation citoyenne // page 37
6. Les actions de prévention // page 43
7. L'accompagnement de la présence de l'animal en ville // page 46
8. La sensibilisation au développement durable de la jeunesse marseillaise // page 47



3^{ème} finalité : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS – ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS // page 50

1. Les actions en faveur de la petite enfance et de la scolarisation des plus fragiles // page 52
2. La semaine de l'engagement : Vivacité // page 53
3. Cité des associations : création de nouvelles structures de proximité // page 54
4. Les actions de la Division Maisons pour tous et centres sociaux // page 54
5. Les actions en faveur des personnes handicapées // page 55
6. Le sport, vecteur de santé // page 55
7. Les actions dans le domaine de la culture // page 56
8. Les actions santé-environnement // page 58
9. La coopération décentralisée // page 61
10. L'assemblée citoyenne du futur // page 62

4^{ème} finalité : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES // page 64

1. La mise en œuvre du schéma des achats responsables // page 66
2. La préparation d'un plan de gestion des déchets professionnels municipaux // page 67
3. La vente aux enchères de matériel de seconde vie // page 69
4. L'économie d'eau sur les fontaines // page 70
5. L'accompagnement de la filière de l'hôtellerie // page 71
6. Les actions en faveur d'une alimentation respectueuse de l'environnement et de la santé humaine // page 72

Conclusion // page 77

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi portant « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2010 rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

La Ville de Marseille élabore chaque année ce rapport qui interroge les finalités constitutives d'un objectif de développement durable, telles que mentionnées au III de l'article L110 -1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement durable nécessite avant tout une approche globale et partagée des défis qui se posent à notre société et à ses modes de développement. C'est pourquoi l'échelle de réflexion et d'intervention ne peut être seulement municipale.

La Ville de Marseille via la clause de compétence générale contribue par ses actions à améliorer la durabilité des projets qu'elle met en place pour les habitants et le territoire. Elle participe à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité via une stratégie dédiée et œuvre pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité sur son territoire ; elle est un partenaire privilégié de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur ces sujets éminemment transversaux.

L'objectif du Rapport de Développement Durable est de rendre possible une amélioration en continu des politiques publiques dans tous les domaines précités.





MÉTHODOLOGIE

L'élaboration du Rapport de Développement Durable est encadrée par l'annexe 2 du décret 2011-687 du 17 juin 2011.

Le rapport doit présenter une synthèse des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité, mises en perspectives par rapport aux finalités du développement durable.

Afin de permettre d'en mesurer l'évolution, sa structure est volontairement identique d'une année sur l'autre.

La partie « bilan » et la partie « prévisionnelle » de ce rapport ont été élaborées sur la base du précédent Rapport de Développement Durable (RDD) et des contributions des services municipaux.

Les actions strictement municipales sont détaillées, pour plus de clarification et de lisibilité car il s'agit avant tout de pouvoir orienter les arbitrages budgétaires avec le plus d'efficacité possible. Les politiques publiques portées par la métropole telles que le Plan Climat Métropolitain, les plans de déplacements, les politiques en matière de lutte contre la pollution sont de compétences métropolitaines mais la Ville affiche de fortes ambitions dans ces domaines et une vraie volonté d'action.



1/

**LUTTE
CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE**





L'urgence climatique et les injustices sociales imposent aux collectivités territoriales de se mobiliser pour mettre en œuvre et défendre des démarches globales, passant par l'intégration des objectifs climatiques dans toutes ses opérations de réaménagement de ses espaces et de réparation de ses bâtiments et de ses logements, mais encourageant aussi des changements de modes de vie et des transitions vers des modèles de société plus durables.

La Commune constitue un acteur légitime, apparaissant comme le niveau territorial efficace pour la mise en œuvre des actions.

Ces démarches sont complémentaires des stratégies nationales qui sont généralement sectorielles et souvent focalisées sur les technologies, et qui ne suffiront pas à juguler le changement climatique et encore moins à résorber les inégalités.

La Ville de Marseille a souhaité concrétiser son engagement climatique en déclarant l'état d'urgence climatique lors du conseil municipal du 8 février 2021, volonté d'action qu'elle confortera également lors de la COP 26 de Glasgow en 2021.

Les messages que la Ville de Marseille adresse ainsi à l'international correspondent en effet aux pratiques et projets innovants que Marseille développe sur son territoire dans des approches systémiques favorisant la participation citoyenne. Pour cela, son action est désormais placée sous l'égide des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030.

La loi n°2019-1147 du 08 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixe les objectifs suivants :

- neutralité carbone en 2050,
- réduction des GES de 40 % en 2030 par rapport à 1990,
- division par 6 des émissions de GES en 2050,
- réduction de 40 % de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 (référence 2012),
- réduction de 50 % de la consommation énergétique finale à horizon 2050, et de 20 % en 2030 (référence 2012).

Nos principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) municipales sont dues aux déplacements du personnel et des usagers de nos services, à l'approvisionnement en biens et services. Les émissions sont également dues à l'usage d'énergies fossiles pour les bâtiments et la logistique de la collectivité.

Pour limiter l'impact du changement climatique, la réduction à la source de ces émissions de GES doit rester une priorité.

1. La flotte de véhicules économes en énergie

Un plan de réduction de 30 % de la flotte s'est achevé en 2017 et a permis d'atteindre les objectifs de réduction de Gaz à Effet de Serre (GES) fixés au titre du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET).

En 2020, la flotte de véhicules représente 1 437 véhicules légers, 40 véhicules de transport lourd, 137 engins motorisés et 365 deux-roues.

Actuellement, la Ville dispose de 178 véhicules hybrides. Le but est d'atteindre 20 % de véhicules hybrides sur le parc global de véhicules légers. La Ville commence à s'équiper très progressivement de véhicules électriques qui représentent 52 véhicules dont 22 acquis en 2020. La sensibilisation à l'écoconduite se poursuit avec plus de 200 agents formés chaque année.

Un arrêté préfectoral pris le 13 juin 2019 met en place le dispositif Crit'air, permettant l'organisation de la circulation différenciée en cas de pollution atmosphérique. Lorsque celle-ci est mise en œuvre, les véhicules autorisés à circuler dans le périmètre prédéfini sont ceux titulaires des certificats de classe 1 à 3.

L'état du parc automobile vis-à-vis de cette réglementation est le suivant :

- 47 Crit'air électriques : 14 véhicules particuliers et 33 utilitaires légers,
- 881 Crit'air 1 : 515 véhicules particuliers, 24 utilitaires légers et 342 deux-roues,
- 640 Crit'air 2 : 245 véhicules particuliers, 359 utilitaires légers, 21 deux-roues, 11 autocars et 4 poids-lourds,
- 188 Crit'air 3 : 118 véhicules particuliers, 59 utilitaires légers, 1 deux-roues, 8 autocars et 2 poids-lourds,
- 67 Crit'air 4 : 4 véhicules particuliers, 49 utilitaires légers, 5 autocars et 9 poids-lourds,
- 12 Crit'air 5 : 1 véhicule particulier, 9 utilitaires légers et 2 poids-lourds,
- 7 hors Crit'air (véhicule avec une date de mise en circulation avant le 31 décembre 1996) : 2 utilitaires légers et 5 poids-lourds.

Les engins diesel vieillissants hors vignette Crit'air ne pourront plus circuler dans la Zone à Faibles Émissions (ZFE). La Ville étudie la possibilité de transformer les moteurs en GDV ou Ethanol.

2. Le développement des énergies renouvelables

Aujourd'hui, environ 77 000 m² de toitures, représentant 61 équipements répartis entre les opérateurs EDF, EN, ENGIE, Solar Solution, et Tenergie sont occupées par près de 46 000 m² de panneaux photovoltaïques, générant 7,5 GWh d'électricité renouvelable par an.

Par ailleurs, Marseille dispose de 55 sites sur lesquels il est démontré que l'installation de panneaux photovoltaïques pourrait être intéressante.

Pour valoriser ce potentiel, diverses solutions peuvent être envisagées, comme la création d'une SEM ou SPL, le recours à un nouvel appel à tiers investisseurs, ou un investissement direct par la Ville de Marseille.

La Ville étudiera en 2021 l'ensemble de ces possibilités afin d'affiner sa stratégie de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Extra-muros : la production de la centrale au sol située à Saint-Martin-de-Crau produit 16,8 GWh/an d'électricité photovoltaïque injectée dans le réseau d'ERDF et permet l'obtention chaque année d'une redevance de 75 000 €.



Panneaux solaires © S. Cohen-Vdm

Par ailleurs et en complément de cette production locale d'énergie renouvelable, le marché de fourniture énergétique de la Ville de Marseille (via l'UGAP) a basculé en 2021 en 100 % électricité verte.

3. L'adaptation du service public de l'éclairage aux enjeux du changement climatique

Le service public de l'éclairage de voirie est désormais une compétence métropolitaine. Une convention de gestion et une convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ont été établies en 2019 entre la Métropole et la Ville de Marseille afin que celle-ci puisse continuer d'assurer cette mission pour le compte de la métropole.

Un plan de déploiement de la technologie LED pour l'éclairage public de voirie est actuellement mis en œuvre. A ce jour, environ 11 % du parc a été remplacé par cette technologie



plus économe en énergie. Celle-ci permet en outre d'avoir des modalités de gestion du flux plus efficaces et plus souples afin d'adapter au mieux les conditions d'éclairage aux besoins des usagers et à l'environnement. Afin de respecter d'importantes contraintes techniques, le remplacement des ampoules fait l'objet d'une véritable planification.

Dans les parcs et jardins publics, la programmation des LED permet d'atténuer la puissance lumineuse aux périodes de non fréquentation, ce qui réduit la pollution lumineuse et protège la biodiversité en favorisant une « trame noire ». Le renouvellement des « candélabres » (ou lampadaires) par des technologies LED est privilégié.

En ce qui concerne les opérations de mise en lumière, 6 millions d'euros ont été budgétés dont 700 000 euros au titre de 2020. Ils permettront le basculement progressif vers la technologie LED. Pour les illuminations de Noël, la technologie LED est désormais la seule utilisée ce qui permet de réelles économies de fonctionnement.

S'agissant enfin de la collecte de matériel d'éclairage public usagé et obsolète, l'organisation d'un enlèvement avec l'éco-organisme « Ecosystem » a été approuvée fin 2020 et sera planifiée courant 2021.

4. Le développement des espaces verts au bénéfice de la résilience climatique, de la santé et de la biodiversité

En 2020, le patrimoine des Parcs et Jardins de la Ville s'est accru grâce à la création de nouveaux parcs et jardins :

Jardin place du Refuge (2^{ème} arrt)

Dans le cadre de la rénovation urbaine (ANRU), un îlot de 800 m² situé entre la rue Baussenque et la rue des Repenties a été démoli il y a une dizaine d'années.

Dans l'attente, un jardin de quartier et un jardin collectif géré par une association, ont été réalisés en lieu et place de ce délaissé.

Création du parc de la Jarre (9^{ème} arrt)

Ce projet intègre les installations du théâtre du Centaure. Ce parc de 2 ha présente toutes les aménités d'un parc urbain offrant aux usagers une prairie, une aire de repos, des esplanades, des jeux d'enfants et de nombreuses plantations d'arbres et d'arbustes. Il a été inauguré le 14 février 2020. Sa bastide du XIX^{ème} siècle et sa serre présentent un intérêt patrimonial et seront restaurées. Ce parc valorise le passé agricole du site à travers les espèces plantées. L'eau brute, puisée dans le canal qui longe le parc alimente les tables d'eau, les fontaines et les rigoles présentes dans le parc.



Parc de la Jarre © S. Guillemin-VdM

Création du parc Belvédère / Mail Canovas (15^{ème} arrt) au Plan d'Aou

L'opération en cours d'achèvement se décompose en plusieurs sous-opérations dont l'aménagement du Belvédère Canovas et celle intitulée Mail Canovas.

La première consiste en l'achèvement de l'aménagement de l'espace public du plateau du Plan d'Aou et l'aménagement de la liaison avec la Cité de la Bricarde.

L'aménagement du Mail Canovas est constitué d'une placette, d'un jardin partagé et d'une coulée verte jusqu'au noyau villageois de Saint Antoine.

Parc de la Porte d'Aix (3^{ème} arrt)

En 2019, l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée a entrepris la création du Parc public de la Porte d'Aix. Dans sa version finale, cet espace vert s'étendra sur 1,1 ha entre le Boulevard Général Leclerc et la place de la Porte d'Aix.

Aujourd'hui, une surface d'environ 8 000 m² d'espaces verts arborés équipés de jeux d'enfants ont été réalisés. Cette première phase, bien que soumise à de futurs travaux de constructions périphériques sera ouverte au public au printemps 2021.

Des travaux complémentaires vont être réalisés avec pour objectif d'améliorer l'attractivité générale de ce nouveau poumon vert du centre ville et de faciliter son appropriation par les habitants et usagers du Quartier.

La réussite de l'usage et du devenir de ce site est effectivement liée à la qualité et à la diversité des aménagements qui seront proposés.



Parc couvrant la L2 Est (12^{ème} arrt)

Le Parc de la L2 EST et L2 NORD a été réalisé par l'État, à partir de 2017, afin de recouvrir en partie sur dalles l'infrastructure routière (9,5 km) menant de l'autoroute Nord (A7) à l'autoroute EST (A 50).

La portion L2 EST (7 millions d'euros) déroule ses équipements sur un linéaire de 2,1 km entre le quartier de la Fourragère et l'échangeur Florian à la Parette.

Il vient compléter la partie existante du parc de la Moline, allant de la Fourragère à Frais Vallon (12,6 Ha sur 2,6 km) ouvert en 2005.

Il se compose de :

- Voies vertes de cheminement Nord/Sud et de dessertes entre quartiers,
- Jardins Familiaux (Fourragère (16 parcelles) et Parette (37 parcelles),
- Aires de jeux pour jeunes enfants et d'espaces de glisse pour adolescents et jeunes adultes,
- de terrains de boules,
- de places paysagées et d'espaces plantés,
- de toilettes sèches et de canisites.

Il a été ouvert au public en juin 2019, et sera transféré en gestion à la Ville de Marseille en juillet 2021.

Ses aménagements traversent un tissu urbain déjà établi.

Ils ont pour ambition de retisser des liens Nord-Sud, mais aussi des coutures Est-Ouest inter-quartiers grâce notamment à leur épine dorsale que constitue la piste cyclable/piétonne continue de Florian à Frais-Vallon et bientôt jusqu'aux Arnavaux.

Le respect de la biodiversité, l'utilisation d'une palette végétale en harmonie avec le climat méditerranéen et local, les préconisations de Gestion Différenciée Durable, les choix de matériaux et de mobiliers sont les éléments fédérateurs de réintégration de ces espaces gelés par la nécessité des travaux routiers au tissu urbain contemporain.

5. Le projet nature for city life

La Ville de Marseille est partenaire du projet Nature For City Life programme européen porté par la région Sud (2017-2022), qui a pour objectif d'informer, de sensibiliser et de former les habitants des trois grandes métropoles régionales sur la nécessité de prendre en compte la nature dans l'aménagement urbain dans une perspective d'adaptation face au changement climatique.

La Ville de Marseille est partie prenante de ce dispositif et participe à la réalisation sur son territoire de certaines actions avec les partenaires locaux (Métropole Aix - Marseille - Provence, Laboratoire Population Environnement Développement d'Aix Marseille Université, Atmo Sud et Bureau des Guides du GR 2013). Elle est en retour bénéficiaire de subventions de l'Europe.



6. Les bâtiments municipaux durables et économes en énergie

Les projets neufs et les grosses réhabilitations

Le décret dit « décret tertiaire » ou « décret rénovation tertiaire » précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Cet article impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français. Les bâtiments municipaux énergivores seront réhabilités dans les années à venir.

Le patrimoine neuf (écoles, centres sociaux, etc.) est conçu et réalisé en application voire en anticipation des normes environnementales. Ainsi, la ville a anticipé la réglementation « RE 2020 » pour réaliser des bâtiments vertueux énergétiquement (Energie Positive « E+ » et bas Carbone « C- ») tenant également compte des cycles de vie des matériaux et des matériels. (décret 2016 -1821 du 21/12/16 et arrêté du 10/04/2017 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale).

Les objectifs visés actuellement sont E3/C1 voire E4/C1 mais dans une approche Low Tech qui est déterminante pour une maintenance facilitée et économique avec un recours aux énergies renouvelables centré sur le solaire ou panneaux photovoltaïques et le raccordement, dès que possible sur les systèmes de « boucles à eau de mer » (Thassalia, Massiléo....)

L'adaptation des contrats de Maîtrise d'œuvre est systématique pour accompagner ces enjeux (simulations thermiques détaillées, tests d'étanchéité à l'air, mission de suivi de la performance post réception)

Sur les deux premières écoles à énergie positive livrées en 2017 (Rouet, 13008 et Ste Marthe Audisio, 13014), le suivi d'exploitation depuis 2 ans permet de démontrer l'efficacité des process de construction (panneaux photovoltaïques en revente à Enedis, toitures végétalisées et cours d'école en pleine terre, etc).

La démarche BIM (Building Information Model), connexe à cette problématique est intégrée dans les projets.

Toutes les opérations neuves sont conçues selon ces principes.

Les écoles livrées en 2020

Le Groupe Scolaire Ruffi (13002) - Projet E3C1

Répondre à l'enjeu d'accès à une éducation de qualité et de maillage géographique du territoire en équipement scolaire

Dans le cadre du plan école une démarche d'ampleur a été menée visant à préciser la planification des extensions et des nouvelles constructions scolaires. Elle s'est basée sur 3 éléments essentiels :





Groupe scolaire Marceau © VdM



Groupe scolaire Jolie Manon © VdM

- une étude de prospective des effectifs scolaires réalisée par l'AGAM aux horizons 2025 et 2035, un diagnostic technique réalisé par 2 bureaux d'étude externes sur l'ensemble des bâtiments scolaires,
- une étude dite fonctionnelle (précision des locaux présents dans toutes les écoles à partir du référentiel patrimonial établi par les services de la ville).

Des analyses croisées des bases de données ont été complétées par des ateliers terrains avec les experts de la ville permettant de préciser les sites aux plus forts enjeux techniques et fonctionnels. Un ajustement de la planification des constructions et extension a été effectué. Ce travail devra se poursuivre en 2021 au travers :

- d'un travail sur les secteurs scolaires à l'échelle des sites nouvellement construits puis de l'ensemble de la ville,
- la mise à jour de l'outil de planification (étude prospective diagnostic et synthèse).

Gouvernance et démocratie participative

Dans le cadre du plan école, des ateliers réunissant une soixantaine d'acteurs des écoles ont été menés dans l'objectif de travailler sur le référentiel des écoles neuves et les cahiers des charges qui sont donnés aux concepteurs des écoles. Cette démarche sera poursuivie sur 2021 dans le cadre d'une concertation qui sera encore élargie (parents d'élève, société civile).

Les écoles en cours d'études en 2020

- Montolieu (13002),
- Capelette (13010),
- Bouge (13013),
- Fabriques (13015).

Travail sur le référentiel des constructions « neuves »

Secondée par deux prestataires, assistants à maîtrise d'ouvrage, la ville a travaillé à l'actualisation de son référentiel des écoles nouvellement construites. Un grand travail a été mené sur chacun des indicateurs de performance et de confort des bâtiments (confort thermique, visuel, performance énergétique, ressources énergétiques, acoustiques). Les niveaux d'exigence de chaque indicateur ont été revisités toujours dans une recherche de performance environnementale accrue à la fois adaptée au territoire et aux écoles. Un travail sur de nouveaux outils permettant le suivi aux différentes phases des projets a également été réalisé (grille d'indicateurs).

Les réhabilitations lourdes

L'amélioration énergétique est systématiquement recherchée avec des objectifs d'économie de l'ordre de - 20 % sur les consommations calculées par rapport à la réglementation actuelle.

Le groupe scolaire Saint-Louis Gare dans le 15eme arrondissement (projet prévoyant réhabilitation avec une extension neuve) vise l'obtention du label BEPOS EFFINERGIE 2017 (certificat de développement durable) et met en place une démarche HQE.

L'école élémentaire des Abeilles dans le 1er arrondissement et l'école ESPE dans le 4^{ème} arrondissement, actuellement en cours d'études, répondront également à des objectifs supra réglementaires.



Lancement d'une consultation sur le référentiel de réhabilitation des écoles

Dans une même logique que celle menée sur le neuf, une consultation a été lancée visant à travailler à l'élaboration d'un référentiel en matière de réhabilitation par grandes typologies architecturales. Celui-ci comporte également un volet visant à la réalisation d'étude de faisabilité et reconstruction. Son déploiement se fera à partir de 2021 avec un focus particulier en premier lieu sur les établissements de type GEEP (construction métallique réalisée dans les années 1970 et présentant des enjeux de performance énergétique et de durabilité des dispositifs de sécurité incendie notamment). Ce travail a également été mené sur les espaces extérieurs visant à inclure des indicateurs bioclimatiques ambitieux favorisant le développement de la biodiversité et la création d'îlots de fraîcheur urbains.

Le projet de désimperméabilisation des cours d'écoles

Les 2 écoles neuves (livrées en 2017) du Rouet et de Ste Marthe Audisio comportaient en plus de la végétalisation des toitures, des espaces en pleine terre afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

La Ville poursuit cette démarche et a initié en 2020 un projet de désimperméabilisation des cours d'écoles croisant les enjeux pédagogiques et écologiques et répondant à 2 enjeux majeurs :

Un projet qui participe à la transition écologique à l'échelle urbaine en agissant sur :

- Le cycle de l'eau,
- La biodiversité,
- Les îlots de chaleur.

Une opportunité de "pacifier" les cours d'écoles

Les élèves peuvent passer jusqu'à 4 heures et demie par jour dans une cour d'école. Les collectivités qui se sont inscrites dans ce type de projet ou démarche constatent une réelle et quantifiable pacification des usages des élèves dans la cour et dans les classes. Les premières expérimentations auront lieu pour la rentrée 2021.





Marina Olympique © VdM

La Marina Olympique

Le projet de convention multipartite a été entériné par délibération au conseil municipal du 16 septembre 2019. Ce projet a des objectifs élevés en matière de responsabilité sociale : en effet, la gestion des chantiers réserve 10 % des heures au volet insertion, soit 32 820 heures au total et 25% des marchés aux TPE/PME/structures Économie sociale et solidaire.

De plus, un partenariat avec Bâtiments Durables Méditerranéens permettra de réaliser des objectifs ambitieux en terme d'excellence environnementale, tant au niveau du bilan carbone (niveau E3C1 de la nouvelle réglementation thermique), que de la préservation de la biodiversité ou de l'efficacité énergétique (Label Effinature).

Le projet est « projet pilote » pour un label BDM (bâtiment durable méditerranéen) «plein air»

Le Centre social et crèche de la Savine

En périmètre ANRU, ce projet utilise les outils de la conception bioclimatique et a des objectifs de consommation énergétique ambitieux. Cette opération est actuellement en fin de chantier avec une livraison attendue en Mars 2021.

La réalisation des casernes du Redon (avec une attention particulière apportée à l'intégration paysagère du projet situé dans l'aire d'adhésion du Parc National des Calanques) **et de Saint Julien** est actuellement en phase d'étude avec des démarrages chantier prévus au 1^{er} trimestre 2022 pour des livraisons entre septembre et décembre 2023.



7. La limitation des déplacements des agents et usagers

Le télétravail

Il constitue une étape nouvelle dans la modernisation de notre Administration, en permettant la réalisation chez soi des tâches ou activités habituellement réalisées sur son lieu de travail en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

L'état d'urgence sanitaire décrété en mars 2020 et la première période de confinement ont imposé un recours massif au travail à domicile (télétravail « transitoire »). Le règlement intérieur, approuvé lors du conseil municipal du 05 octobre 2020, précise désormais les règles applicables en matière de télétravail.

La consolidation du télétravail permet d'améliorer la qualité de vie au travail et le bien-être des agents, d'accroître l'efficacité du service public mais aussi de contribuer aux efforts en matière de protection de l'environnement. En effet, la limitation des déplacements professionnels motorisés participe à une fluidification de la circulation et à une réduction des pollutions liées aux énergies fossiles.

L'exemple des bibliothèques : faciliter l'accessibilité à la lecture publique en limitant les déplacements

Actuellement, les usagers ont la possibilité de rendre les documents dans la bibliothèque de leur choix, l'équipe logistique effectuant des tournées inter bibliothèques pour assurer le retour des livres dans leur site d'affectation. Un projet est en cours de réflexion pour rendre possible la réservation et le retrait des ouvrages dans la bibliothèque au choix de l'utilisateur, ce qui limitera d'autant les déplacements.

8. La cité de la transition

La Ville de Marseille souhaite se doter d'une structure dédiée au soutien de la transition écologique. Cette structure a pour objectifs de :

- soutenir la recherche et le développement de projets de transition écologique en s'appuyant sur les pôles d'excellence universitaires et le réseau de Start up,
- former les jeunes aux métiers d'avenir en créant de nouvelles filières économiques non délocalisables et en permettant la reconversion d'activités,
- être une vitrine pour les entrepreneurs locaux de la transition, mais aussi un lieu d'éducation à l'environnement et aux enjeux de la transition écologique afin de faire face au défi climatique.



La cité de la transition se composera d'une part d'un centre de formation intégrant les université, IUT, lycées professionnels, d'autre part d'un pôle recherche, associant les mêmes acteurs et l'école Centrale de Marseille. Cette organisation permettra de mutualiser les actions en faveur de la transition écologique.

Les domaines de compétences sont variés : agriculture bio intensive, architecture, transports, énergie, gestion de la biomasse, chimie verte, industrie, numérique...

L'objectif, à terme est d'atteindre 50 000 emplois qualifiés.

En 2021, la Ville réalisera une étude de préfiguration de la « Cité de la Transition », et déterminera un lieu d'implantation.







2 /

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



La Ville de Marseille utilise plusieurs leviers pour préserver les atouts écologiques de son territoire : mesures de gestion des espaces verts ou naturels, sensibilisation de la population et spécialement des plus jeunes, actions partenariales (Stratégie Locale Partenariale pour la Biodiversité, actions conjointes avec le Parc national des Calanques).

La Ville de Marseille sera partie prenante du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN : prévu initialement du 11 au 19 juin 2020, celui-ci est reporté au mois de septembre 2021 et aura lieu au Parc Chanot. Cette manifestation, qui vise aussi le grand public à travers les « Espaces Génération Nature », sera essentielle pour mobiliser la communauté internationale en amont des décisions capitales qui devront être prises, dans le cadre des efforts mondiaux pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et le changement climatique).

La Ville de Marseille aura ainsi l'occasion de défendre sa vision et de promouvoir son modèle de gouvernance locale et participative des espaces de nature et de la biodiversité.

Pour préparer cet événement, 2 nouvelles activités en réalité virtuelle ont été tournées sur les récifs du Prado : une balade virtuelle et un film 360/3D.



1. La stratégie locale partenariale en faveur de la biodiversité terrestre et marine (SLPB)

La Ville de Marseille a défini et met en œuvre sa Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine (SLPB).

Une délibération cadre a été votée lors du conseil municipal du 8 février 2021 pour présenter la feuille de route de la SLPB.

Pour mémoire, les trois enjeux majeurs de la SLPB sont :

- préserver, renforcer, et rétablir les continuités écologiques et leurs fonctionnalités,
- développer une culture de la nature,
- améliorer les connaissances sur la biodiversité.

Cette stratégie a été diffusée sous la forme de deux livrets (présentation générale de la démarche et présentation des orientations, objectifs et actions génériques), téléchargeables sur le site internet de la Mairie.

Au premier semestre 2020, le Diagnostic Biodiversité de Marseille a été finalisé avec l'aide de laboratoires de recherche d'Aix Marseille Université, d'associations naturalistes locales et de services institutionnels compétents. Ce document a été imprimé à l'automne, mais le second confinement consécutif à l'épidémie de Covid-19 en a retardé la diffusion pour le moment.

Le Service Développement Durable et Biodiversité en partenariat avec le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a également réalisé en 2020 une compilation de projets d'actions des partenaires de la SLPB correspondant aux objectifs et critères de la stratégie afin de constituer un Plan d'Actions préliminaire, destiné à être présenté au Congrès mondial de la Nature de l'UICN, qui a été reporté à septembre 2021.

Les actions phares du Plan d'Actions préliminaire portées par la Ville sont :

- la restauration du corridor écologique (Trame Verte et Bleue) de l'Huveaune (en partenariat avec la métropole Aix-Marseille-Provence et le Syndicat Mixte du Bassin-Versant de l'Huveaune),
- la réhabilitation de la grotte Loubière en tant que site à chiroptères (en lien avec le site Natura 2000 Etoile – Garlaban),
- la mise en place de l'Aire Marine Protégée du Frioul.

La Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité Terrestre et Marine peut se résumer en 2020 en quelques chiffres :

* 75 partenaires potentiels répartis en

- 4 services de l'État
- 7 établissements d'enseignement et/ou de recherche
- 12 établissements (ou agences) publics
- 8 collectivités territoriales (et structures associées)
- 27 associations et ONG
- 17 acteurs socio-économiques

* 3 orientations déclinées en

- 10 objectifs
- 54 actions génériques

* un plan d'actions préliminaires composé de

- 41 fiches actions émanant de la collectivité et des différents partenaires.

Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

La démarche de progrès « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN), initiée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), vise à inciter les collectivités locales à intégrer la notion de biodiversité dans tous leurs domaines de compétences (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) et à développer des actions et préserver ainsi l'environnement des générations futures. La collectivité qui souhaite obtenir la reconnaissance TEN doit formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans. Le dispositif est porté dans la Région Sud par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).



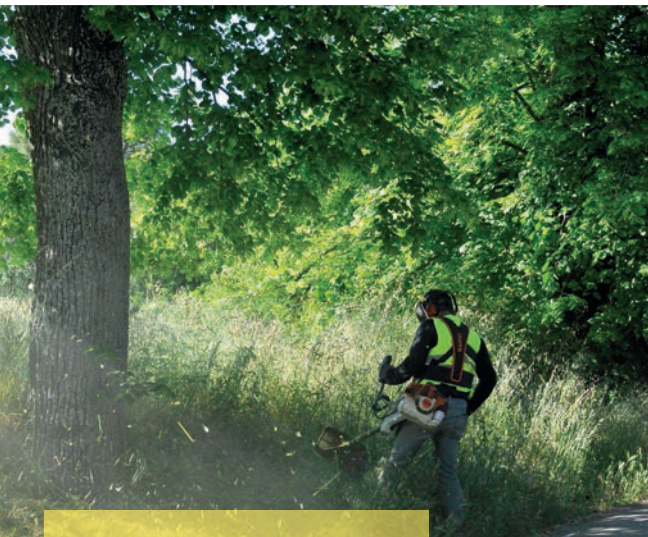
Friche des Néréides@s.Guillermain-VdM

En 2019, le label « Territoire Engagé pour la Nature » a été attribué à Marseille au niveau 2 (sur une échelle de 1 à 5). La Ville s'est engagée dans ce cadre à poursuivre et mettre en œuvre des actions, notamment dans les domaines suivants :

- la préservation de la biodiversité dans les actions de planification, d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement,
- la création d'une trame verte entre les massifs de l'Étoile et de la Nerthe,
- la préservation de la biodiversité dans les opérations de gestion des espaces verts et naturels et, de manière plus large, des espaces publics (par exemple : la réhabilitation et la renaturation du lit et des berges des cours d'eau - Huveaune, Jarret et ruisseau des Ayalades),

- la production de plants à partir de génomes locaux et leur utilisation localement pour la végétalisation des interfaces ou d'espaces à caractère de nature,
- l'expérimentation d'espaces sauvages dans les parcs publics,
- le maintien de zones en friches et des zones refuges,
- la création d'un espace ressource sur la nature sur le site internet de la Ville,
- la poursuite des actions pédagogiques destinées aux scolaires.

Exemple de développement de la culture de la nature ordinaire en ville : un nouveau regard à porter sur les friches urbaines



Débroussaillage d'une friche © s.guillermain-VdM

Les friches urbaines ont de moins en moins une image de terrains dégradés, oubliés et sans utilité et les services de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie en assurent l'entretien en lien avec les services affectataires. Ces espaces représentent des réserves foncières immobilières mais leur intérêt va bien au-delà.

En effet, ces friches urbaines ont une triple utilité : écologique d'abord, car elles constituent des milieux de vie spécifiques, intermédiaires entre les zones urbanisées et les espaces naturels collinaires. Elles sont, de fait, des réserves de biodiversité, même s'il s'agit parfois de nature ordinaire. Elles constituent de réels poumons verts au sein de zones plus ou moins densément urbanisées, participant à l'assainissement de l'air et à la régulation des eaux de ruissellement ; paysagère ensuite, car ce sont de petits îlots

de nature dans un espace totalement artificialisé entre les ensembles immobiliers, vestiges de jardins, de parcs bastidaux ou de terres agricoles ; sociale enfin, car, elles offrent aussi des lieux de vie, de promenade et de détente pour les habitants.

Pour leur entretien et éviter le risque incendie, chaque année, une campagne de fauche de ces terrains municipaux est menée préventivement entre mi-mai et fin juin. En 2020, ce sont 140 ha qui ont été fauchés pour un montant total de 180 000 €.

Totalisant 200 hectares répartis sur 300 terrains, les friches urbaines présentent donc un grand intérêt pour la biodiversité. C'est la raison pour laquelle un contrat de partenariat avec le Laboratoire Population Environnement et Développement (LPED) d'Aix Marseille Université se poursuit afin de parfaire les connaissances et affiner la manière de gérer et de valoriser ces espaces spécifiques sous l'angle de la préservation et du développement de la biodiversité. L'ambition à terme est de gérer au mieux ces espaces de biodiversité en améliorant leur protection.

De nombreuses actions ponctuelles et complémentaires ont aussi été menées en 2020 sur la végétation pour environ 100 000 €.

Life Habitats Calanques : une gestion intégrée des habitats naturels littoraux périurbains

Le pourtour méditerranéen représente une région floristique exceptionnelle très fréquentée. Chaque année, 2 millions de visiteurs foulent ces espaces, ce qui n'est pas sans conséquence sur les paysages et la biodiversité. De plus, des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) empêchent les espèces locales de se développer.

Face à ces constats, particulièrement critiques sur le littoral marseillais, l'Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement de Provence Alpes Côtes d'Azur (ARBE-PACA) et le Parc national des Calanques (PnCal) ont soumis à l'Union Européenne un projet spécifique « Life Habitats Calanques - Gestion intégrée en milieu méditerranéen des habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques en lien avec le Sud Europe ». Il vise à restaurer, préserver les milieux naturels menacés, protéger les espèces endémiques du littoral provençal sur la période 2017/2022. Il sensibilise également les habitants à la fragilité de ce territoire.

La Ville de Marseille est partie prenante de ce dispositif avec sept autres partenaires, à la fois comme co-financeur et bénéficiaire, s'engageant à réaliser certaines opérations.



Les actions ont lieu sur le Frioul et le territoire des Calanques autour de trois objectifs : la restauration des continuités écologiques des milieux, l'amélioration du réseau de sentiers pour canaliser les visiteurs, le renforcement des populations d'espèces végétales endémiques comme l'Astragale de Marseille.

D'ores et déjà, la Direction des Parcs et Jardins a procédé à des prélèvements de boutures d'espèces locales dans le Parc national des Calanques et les a mises en culture : plus de 3000 plantules d'Astragale ont été cultivées au sein de la pépinière municipale et plantées dans les calanques, donnant lieu à une formidable couverture médiatique (Agence France Presse, JT de 20h sur TF1).

En 2020, 4 chantiers d'arrachage des espèces exotiques envahissantes ont eu lieu sur les îles et le littoral communal. L'objectif est d'atteindre 3 600 plants arrachés sur 12 sites du littoral. Sur l'archipel du Frioul, 400 m² d'espace naturel ont été débarrassés des plantes invasives dans le cadre de l'aménagement du jardin conservatoire botanique, financé par la Fondation l'Occitane.



Quatre films de communication ont permis de sensibiliser la population.

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie est également impliquée en ce qui concerne une autre action de ce programme LIFE : celle visant à restaurer certains espaces littoraux, tels que le fond de la calanque de Sugiton (9ème), très fortement dégradé du fait de la surfréquentation. L'enjeu est de lutter contre l'érosion et de permettre à la biodiversité de se régénérer en condamnant nombre de sentes sauvages et en canalisant les flux de randonneurs. Les études et travaux en cours de réalisation (livraison prévue au printemps 2021) sont conduits dans le cadre d'un groupement de commande ; d'autres sites sont simultanément restaurés de la même manière et sur des terrains appartenant à d'autres acteurs institutionnels. Le coût total pour la ville de Marseille est de 270 000 euros (50 % du montant hors taxe financé par l'union européenne).

Des espaces naturels terrestres fragiles à préserver

En complément du Programme Européen Life Habitats Calanques, une étude de maîtrise d'œuvre visant à restaurer la partie haute du site communal de Sugiton démarre en 2021 afin d'assurer une meilleure qualité paysagère des aménagements et équipements d'accueil du public tout en préservant la biodiversité. Les mesures conservatoires à prendre nécessitent de contrôler les flux de visiteurs au droit de la porte d'entrée principale du Parc national des Calanques qu'est l'entrée de Luminy, et tout au long du parcours vers la calanque, comme vers le belvédère de Sugiton. La première tranche de travaux est prévue pour l'hiver 2021/2022 ; elle portera notamment sur la suppression de très nombreuses sentes sauvages et l'amélioration des sentiers qui seront retenus dans le cadre de l'étude. La Ville devrait ainsi investir globalement sur la période 2019/2022 650 000 € pour la préservation de la biodiversité sur l'ensemble du site Luminy/Sugiton.

En 2020, 3 études naturalistes ont été réalisées sur la forêt communale de Luminy, pour une enveloppe globale de 35 000 euros.

Enfin, un plan quinquennal d'actions en faveur de la forêt communale de l'Étoile est en cours d'élaboration et sera proposé courant 2021 à l'approbation du Conseil Municipal.

Gestion des récifs artificiels du Prado :

En 2008, la Ville de Marseille a lancé l'opération Récifs Prado avec pour objectif d'augmenter la biodiversité et les ressources marines. Pour cela, 400 récifs artificiels ont été installés sur 200 hectares.

Suivis biologiques et halieutiques après 10 ans d'immersion :

En 2019 et 2020, 10 ans après l'immersion des récifs du Prado, sont réalisés les « suivis réglementaires scientifiques biologiques et halieutique dans le cadre de la gestion des récifs du Prado ». Les résultats paraîtront en 2021.

Dans le cadre des suivis halieutiques des récifs du Prado, les agents de la Patrouille Maritime Municipale (PMM) ont embarqué avec les pêcheurs de Marseille pour 62 pêches standardisées sur deux saisons (été-hiver). Ces pêches doivent permettre d'évaluer l'augmentation de la ressource halieutique grâce à la présence des récifs. La pêche professionnelle et de loisir, ainsi que la plongée et le mouillage sont interdits sur la zone des récifs.



Chemin de sujiton © mldevulder_VdM

Récifs © G. Ruoppolo



2. Les espaces naturels marins et littoraux mieux protégés

Lancement de la phase 2 du Contrat de Baie de l'aire marseillaise



Calanques © mldevulder_VdM

Opérationnel depuis 2015, le Contrat de Baie est un programme d'actions sur 6 ans, copiloté par la Métropole Aix Marseille Provence et la Ville de Marseille, visant à améliorer la qualité des eaux de baignade et des milieux littoraux tout en accompagnant un développement harmonieux des activités humaines sur le littoral.

Les actions entreprises portent sur 3 thématiques principales : réduction des pollutions en mer, préservation et restauration de la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers, sensibilisation de la population. Elles sont déclinées à l'échelle des bassins versants de la Métropole, sur une façade littorale allant initialement de Saint Cyr-sur-Mer à Martigues.

Le secrétariat du Comité de Baie, co-animé par la Ville, est en charge du suivi et de l'évaluation des actions engagées, clés de la réussite d'une démarche de type Contrat de milieu. En 2019, un nouveau programme d'actions pour les 3 prochaines années a été élaboré.

Cette deuxième phase a été construite sur la même architecture que le premier volet, et comprend ainsi 17 fiches actions regroupées dans les 3 grands défis du Contrat de Baie, ce qui représente 120 opérations et un montant estimatif de 170 M€.

Parmi les actions sur le territoire marseillais qui seront menées, on peut citer l'optimisation des ouvrages d'assainissement, la réduction des macro-déchets, l'élaboration d'un Schéma territorial de restauration écologique, la remise en nature du vallon des Aygaldes et enfin le lancement d'un appel à projet pour la mise en œuvre de la stratégie globale d'information et de sensibilisation du Contrat de Baie.



Frioul © VdM

La gestion des espaces littoraux et marin du Frioul

La Patrouille Maritime Municipale est en service depuis l'année 2015 et a pour mission de faire respecter la réglementation sur l'archipel mais aussi d'informer les plaisanciers sur les bonnes conduites à tenir.

Le plan de gestion de l'archipel du Frioul est mis en œuvre en partenariat avec le Parc national des Calanques et le Conservatoire du Littoral. La rétrocession du domaine public maritime par l'état au profit du Conservatoire du littoral entraînera la création d'une nouvelle aire marine protégée Frioul/Prado.

Grâce à SMILO (Small Islands Organisation), programme de coopération pour accompagner les petites îles vers une gestion durable, et auquel la Ville de Marseille vient d'adhérer, la commune se dote d'un outil d'accompagnement pour décliner les objectifs de développement durable sur l'île du Frioul. Il s'agira dans un premier temps de mettre en place un comité insulaire et de faire un diagnostic partagé afin d'élaborer des actions durables coconstruites. Cette démarche doit permettre à terme d'obtenir une labellisation, et d'intégrer un réseau d'acteurs ayant les mêmes problématiques.

Des plages moins polluées par les mégots depuis 2019

Depuis l'arrêté municipal du 29 mai 2019, 3 plages à grande fréquentation (Pointe-Rouge, Bonneveine et Borély) sont désormais interdites aux fumeurs. Des cendriers restent disponibles aux entrées de plage. Cette mesure participe à la lutte contre la pollution du milieu marin engendrée par les mégots de cigarette. Le respect de cet arrêté passe par des actions de sensibilisation mais aussi par des sanctions à l'encontre des contrevenants.



3. Les parcs et jardins : une gestion durable préservant biodiversité et patrimoine végétal

Depuis de nombreuses années, la Ville de Marseille met en œuvre une gestion durable des parcs et jardins. Pour maintenir un équilibre écologique, le jardinier accompagne le végétal en fonction des cycles de la nature afin de :

- réduire son empreinte environnementale,
- limiter les atteintes à l'environnement,
- maintenir et favoriser la biodiversité urbaine (faune et flore),
- améliorer le cadre de vie par la diversification des paysages.

Cela se traduit par un changement des pratiques :

SUR LE PLAN TECHNIQUE,

- le recyclage des déchets verts sous forme de broyat incorporé au sol,
- des méthodes d'entretien plus douces, comme le fait de faucher plutôt que de tondre et de désherber manuellement les petites surfaces,
- l'utilisation de plantes endémiques plus résistantes et adaptées aux conditions locales extrêmes (vent, sécheresse, sol calcaire),
- une réflexion sur la palette végétale afin de diversifier les essences des espaces verts. Les plantations ont ainsi été diversifiées pour diminuer les risques de maladie et de pullulation des parasites, pour favoriser l'implantation d'animaux auxiliaires, prédateurs de nuisibles. Les plantes indigènes correspondant aux besoins des insectes et des oiseaux, indispensables à la pollinisation des fleurs et à la dispersion des graines, favorisent ainsi le maintien de la biodiversité,
- l'enrichissement du sol réalisé à l'aide d'engrais naturels, compost et « engrais verts » (trèfle, moutarde, phacélie...) riches en éléments nutritifs et en matière organique,
- l'utilisation de matériel et de véhicules électriques.

SUR L'USAGE DE L'EAU,

- Une gestion raisonnée de la ressource en eau qui passe par :
- le paillage des massifs, limitant le nombre d'arrosages et le développement des plantes adventices,
- le remplacement des gazons par des prairies fleuries moins gourmandes en eau,
- la généralisation de la micro-irrigation ou « goutte à goutte »,
- le développement de systèmes de gestion centralisée des arrosages couplés avec des stations météorologiques,
- la réduction des consommations d'eau des bassins et fontaines par la création de systèmes de recyclage des eaux ou la pose d'horloge afin de limiter les débits de fuite.



SUR LA GESTION DU PATRIMOINE ARBORICOLE

La Direction des Parcs et Jardins gère plus de 85 000 arbres dans les parcs, groupes scolaires, cimetières et équipements sportifs. Ainsi, platanes, micocouliers, tilleuls et sophoras, côtoient les féviers, frênes, mélias, mûriers et autres palmiers. Des cèdres, et ailanthes complètent cette vaste gamme d'essences, choisie en fonction de leur adaptation au site de plantation.

La préservation du patrimoine arboricole et son développement passent par des actions très diversifiées centrées en priorité sur :

Le contrôle de la maladie du chancre coloré (affectant les platanes).

Depuis la création d'une unité de conseil d'identification et de lutte, en 1994 (actuellement le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles), un suivi très précis est réalisé chaque année, pour connaître l'évolution de la maladie du Platane.

Cette action permet d'éradiquer les nouveaux foyers de maladie, de contenir celle-ci sur les anciens foyers et de ralentir son évolution.

La lutte contre le charançon rouge du palmier.

- Traitement aux nématodes dans 10 parcs contre le papillon palmivore et le charançon :

Pharo, Valmer (7^{ème} arrondissement), Borely, Jardin Botanique (8^{ème} arrondissement), Maison Blanche, Magalone (9^{ème} arrondissement), 26^{ème} Centenaire, Saint Cyr (10^{ème} arrondissement), Bregante, François Billoux (15^{ème} arrondissement).

Cela représente 700 stipes (troncs) traités 6 fois/an, ce qui équivaut à 4200 stipes.

- Traitement par injection uniquement sur Phoenix contre le Charançon Rouge du Palmier de 42 sujets :

Ecole de Delphes : 6 sujets (6^{ème} arrondissement), Valmer : 9 sujets (7^{ème} arrondissement), Borely : 7 sujets et Jardin Botanique : 12 sujets (8^{ème} arrondissement), Maison Blanche : 1 sujet (9^{ème} arrondissement), 26^{ème} Centenaire : 7 sujets (10^{ème} arrondissement).

Le diagnostic des arbres dangereux et le suivi des sujets vieillissants.

Malgré des soins appropriés, l'arbre en ville peut subir diverses dégradations et stress au point de devenir dangereux. Des diagnostics visuels, éventuellement complétés par un examen au «résistographe» sont effectués systématiquement. Les arbres reconnus dangereux font l'objet d'une information auprès du public et sont remplacés dans l'année.

Au-delà, la Direction des Parcs et Jardins se trouve dans une situation inédite. En effet, les conditions climatiques actuelles, engendrent des périodes de sécheresse récurrentes tant dans leur intensité que dans leur durée. Ce phénomène n'est pas sans conséquence sur la santé des arbres qui subissent un stress hydrique et fragilisent leur résistance aux épisodes méditerranéens définis par de fortes précipitations accompagnées de violentes rafales de vent.

Toute la difficulté vient du fait que pour se prémunir des fortes chaleurs, il est nécessaire de planter et de maintenir les arbres partout où cela est possible dans les zones urbanisées, afin



Lutte contre le Charançon rouge
© s.Guillermain-VdM

de créer des îlots de fraîcheur. Les auvents des arbres agissent comme un filtre physique, emprisonnant la poussière et absorbant les polluants de l'air. Ils absorbent le dioxyde de carbone pendant leur croissance et le carbone qu'ils emmagasinent dans leur bois aident ainsi à ralentir le rythme du réchauffement de la planète.

Pour accompagner au mieux cette action, La Direction des Parcs et Jardins a initié le recours à un logiciel métier qui autorise le suivi technique des sujets plantés notamment dans les groupes scolaires et les crèches.

Ainsi c'est près de 509 crèches et groupes scolaires qui font l'objet d'un suivi individuel, deux fois par an.

A ce jour, plus de 11 000 arbres sont renseignés dans ce logiciel métier de suivi des arbres. Cela permet d'assurer une connaissance et une traçabilité des visites et des interventions.

En parallèle, une stratégie de lutte contre les chenilles processionnaires a été établie et présentée dans un document pédagogique. Il récapitule outre le cycle de l'insecte et les risques pour les populations, les méthodes de lutte préventive et curatives mise en œuvre dans les écoles de Marseille.

Projets de renaturation urbaine

La renaturation consiste à retrouver des fonctionnalités écologiques sur certains espaces dégradés. Ces projets ont été réalisés sur :



Jardin de Pierre © S.Guillermain-VdM

- Jardin de Pierre (3ème) : 291 plants forestiers et 11 arbres tige
- Parc de la Jarre (9ème) : 209 arbres tiges
- Plaine sportive de la Marie (13ème) : 55 arbres tige
- Groupes Oliviers, Lilas, Mimosas (13ème) : 240 plants forestiers et 49 arbres tige
- Jardin Josette Reibaut (15ème) : 21 arbres tige
- Parc Corbières (16ème) : 550 arbres plantés en plants forestiers



Parc central de Bonneveine labellisé EcoJardin © S. Guillermain-VdM

Labellisation EcoJardin

Dès 2012, la Ville de Marseille s'est inscrite dans la démarche « EcoJardin ». Ce label valorise la démarche d'amélioration continue mise en œuvre par les jardiniers pour entretenir les parcs écologiquement, proscrivant les produits phytosanitaires, maîtrisant l'utilisation de l'eau et augmentant la biodiversité.

En 2020, 8 parcs détiennent le label « EcoJardin ». L'objectif à terme est que chaque arrondissement de Marseille possède un espace vert labellisé. De plus, la municipalité compte trois parcs inscrits en tant que jardins remarquables. Les parcs labellisés sont les suivants :

- Parc central de Bonneveine (8^{ème})
- Parc Bortoli (9^{ème})
- Parc de la colline Saint Joseph (9^{ème})
- Parc Saint Cyr (10^{ème})
- Parc de la Buzine (11^{ème})
- Parc de l'Oasis (15^{ème})
- Parc de la Moline (12^{ème})
- Parc Athéna (13^{ème})

En 2020, suite à l'audit extérieur, piloté par le gestionnaire du label, 4 parcs ont été confirmés :

- Parc central de Bonneveine (8^{ème})
- Parc de la Buzine (11^{ème})
- Parc Athéna (13^{ème})
- Parc de l'Oasis (15^{ème})

Les nombreuses labellisations obtenues par la Ville de Marseille sont le fruit d'une démarche Développement Durable suivie depuis plusieurs années et la volonté d'améliorer constamment les techniques et pratiques.



Installation de toilettes sèches

La Direction des Parcs et Jardins poursuit l'installation de toilettes sèches. L'intérêt principal de ce dispositif est qu'il est parfaitement autonome (sans apport en eau, ni électricité) et ne nécessite donc aucun travaux de raccordement.

Aussi 14 parcs suivants sont équipés de 17 toilettes sèches :

- Parc Borély (8^{ème})
- Jardin Botanique (8^{ème})
- Parc Henri Fabre (8^{ème})
- Parc Pastré (8^{ème})
- Parc Central de Bonneveine (8^{ème})
- Parc Balnéaire du Prado (8^{ème})
- Parc de la Jarre (9^{ème})
- Jardin de la Mathilde (9^{ème})
- L2 Est (12^{ème})
- Parc de la Moline (12^{ème})
- La Mirabelle (12^{ème})
- Parc Athéna (13^{ème})
- Parc de Fontobscur (14^{ème})
- Parc de la Calade (15^{ème})

4. Le projet de restauration et valorisation du domaine de montgolfier (14^{ème})



Domaine de Montgolfier © S.Guillermain-VdM



Montgolfier-Parc Urbain des Papillons © S.Guillermain-VdM

Le Domaine de Montgolfier est une propriété municipale de 12 hectares située dans le 14^{ème} arrondissement et dans la ZAC de Sainte Marthe. Sur la moitié du domaine est localisée une des trois fermes pédagogiques municipales, la Tour des Pins. Sur l'autre moitié, une ancienne bastide a fait l'objet en 2019 de travaux de gros œuvre permettant sa conservation. Le site constitue un élément important de l'histoire marseillaise, en tant que témoin du patrimoine bastidaire. Il est inscrit au titre des Monuments Historiques. Il s'agit également d'un site très riche au titre du patrimoine naturel qui accueille un Parc urbain des papillons.

En tant que reliquat d'un territoire agricole bastidaire, ce site a un potentiel important pour la remise en culture et le développement de l'agriculture urbaine.

Pour conjuguer au mieux ses fonctions écologiques, patrimoniales et culturelles, la Ville de Marseille définira en 2021 les modalités de sa mise en valeur.

5. Les actions de sensibilisation et de participation citoyenne

Qu'elles soient à l'initiative de la collectivité publique, des habitants ou du tissu associatif, les actions qui permettent de sensibiliser le public sont nombreuses à Marseille. La Ville en développe au sein de ses services et soutient les initiatives associatives par des dispositifs de labellisation et des subventions.

Actions de sensibilisation

Fermes pédagogiques et relais-nature municipaux

La Ville de Marseille a décidé de créer, dès 1980, des structures d'éducation à l'environnement, fermes pédagogiques et relais-nature, afin de faire prendre conscience aux plus jeunes de la richesse, mais aussi de la complexité et de la fragilité de la nature et de la biodiversité, comprendre les interactions entre l'homme et son environnement, entre l'homme et le monde agricole. L'ambition est de préparer les enfants à leur rôle d'adultes, responsables et acteurs d'un développement durable.

Les fermes pédagogiques et les relais-nature offrent aux enfants un outil grandeur nature et un espace d'expérimentation pour découvrir le monde agricole et ses enjeux (cultures, élevage, production alimentaire) et pour appréhender un certain nombre de concepts concernant l'écologie, la biodiversité et le développement durable à travers une approche transdisciplinaire.

Trois fermes pédagogiques ont été créés en 1980, 1987 et 2004 dans les quartiers nord, est et sud de la Ville :

- ferme pédagogique de la Tour des Pins, 2 traverse Cade (14^{ème})
- ferme pédagogique du Collet des Comtes, 137 bd des Libérateurs (12^{ème})
- ferme pédagogique du Roy d'Espagne, rue Jules Rimet (9^{ème}).

Les fermes pédagogiques marseillaises sont de réelles exploitations agricoles, de 2 à 6 hectares, dont la gestion est confiée à un fermier par délégation de service public. Face à l'urbanisation massive de ces dernières décennies, les fermes pédagogiques permettent à la Ville de conserver et valoriser un témoignage vivant du passé agricole de Marseille, tout en maintenant des îlots de verdure et de biodiversité en milieu urbain.





Ferme du Roy d'Espagne © S.Guillermain-VdM



Relais Nature La Moline © S.Guillermain-VdM

Deux relais-nature municipaux ont également été créés en 1982 et 1989 :

- relais-nature Saint-Joseph, 64 boulevard Simon Bolivar (14ème)
- relais-nature de la Moline, 26 boulevard Marius Richard (12ème).

Les relais-nature se différencient des fermes pédagogiques par l'absence d'activité agricole. Leurs activités sont axées sur la pratique du jardinage et la découverte de la nature (verger, potager, plantes aromatiques, mare pédagogique...). L'animation et la gestion des relais-nature est confiée à une association par délégation de service public.

Le jeune public, en particulier le public scolaire des écoles primaires marseillaises, constitue la « cible » principale des fermes pédagogiques et des relais-nature. Néanmoins le développement des publics (adultes, personnes en situation de handicap, grand public...) est encouragé par la Ville et constitue un enjeu d'importance.

Les activités proposées au jeune public sont de deux types :

1. Visite découverte : visite commentée permettant de découvrir la vie de la ferme et les animaux, ou le jardin potager, sur une journée ou une demi-journée ;

2. Projets éducatifs se déroulant sur plusieurs séances tout au long de l'année, sur des thématiques telles que :

- les animaux : familles, habitat, reproduction, régime alimentaire
- le jardin au fil des saisons : aménagement des espaces, préparation du sol, semis et plantations, entretien, arrosage, récolte
- le jardinage écologique et la découverte des parcs labellisés «EcoJardin» (projet conduit en partenariat avec les jardiniers de la Direction des Parcs et Jardins)
- les plantes aromatiques et médicinales : reconnaissance des principales plantes aromatiques et de leurs vertus, réalisation d'herbiers, confection d'infusions
- l'alimentation : nutrition et santé, notion d'équilibre alimentaire, familles d'aliments, plantation et récolte, ateliers culinaires
- la biodiversité : découverte et préservation de la flore et la petite faune communes locales (plantes méditerranéennes, insectes, papillons, oiseaux...)
- les arbres : cycle de vie de l'arbre de la graine au fruit, sa place et son rôle dans notre environnement, découverte du métier d'arboriste-grimpeur (projet conduit en partenariat avec les arboristes de la Direction des Parcs et Jardins)
- l'eau : le cycle de l'eau, son usage, sa consommation ; le projet comprend des sorties sur le terrain (Fontaine de Voire, station d'épuration, Parc National des Calanques...)
- la mare et ses habitants : définition et rôle des zones humides, richesse de la biodiversité, classification des êtres vivants
- les déchets : traitement, tri, recyclage, compostage.

Chaque année, environ 20 000 enfants et 7 000 adultes sont accueillis dans les fermes pédagogiques et les relais-nature. Malheureusement, en 2020, en raison des dispositions sanitaires mises en place pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19, ces chiffres ont été divisés par quatre.

Les conditions particulières de l'année 2020 ont conduit les éducateurs en environnement à innover pour travailler autrement afin de maintenir le lien avec les enfants privés de sorties sur le terrain. Cela s'est notamment traduit par la création d'outils numériques (escape game, quizz, visite virtuelle, jeux de piste...) et l'élaboration de mallettes pédagogiques mises à disposition des enseignants.



Les périodes de confinement ont par ailleurs démontré le succès des ventes de produits biologiques dans les fermes pédagogiques. Les marchés bi-hebdomadaires des fermes du Collet des Comtes et du Roy d'Espagne ont en effet été maintenus, dans le strict respect d'un protocole sanitaire, à la grande satisfaction des habitants des quartiers alentours.

Les jardins pédagogiques scolaires

Les jardins pédagogiques permettent aux enfants de comprendre le fonctionnement des plantes et des animaux qui vivent en symbiose ou en parasite avec elles.

Leur gestion offre de multiples supports pédagogiques et disciplinaires. Ils permettent d'observer, de découvrir et de comprendre la biodiversité au fil des saisons.

Les terrains des écoles sont affectés à la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse.

La Direction des Parcs et Jardins est prestataire de service pour l'entretien des espaces verts.

Certains jardins pédagogiques scolaires sont en activité et utilisés chaque année et pour lesquels la Direction des Parcs et Jardins est régulièrement sollicitée pour assurer l'entretien (labour, apport de terre, de compost...) ; d'autres sont utilisés épisodiquement en fonction des projets pédagogiques de l'équipe enseignante en place. Enfin, les derniers totalement à l'abandon nécessitent des travaux de remise à niveau.

Une autorisation de programme de 250 000 euros sur 5 ans pour l'installation de jardinières « hors sol » a été votée au Conseil Municipal le 17 juin 2019.

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, apporte un soutien technique et pédagogique aux enseignants des écoles ; elle valide leurs projets de jardins pédagogiques scolaires et aide à l'installation et à la mise en œuvre des jardins au fil des saisons.

Une charte des jardins pédagogiques scolaires, en cours de validation, viendra bientôt accompagner les nouveaux projets de jardins pédagogiques au sein des établissements scolaires élémentaires.

Actions de participation citoyenne

Des jardins collectifs municipaux toujours en progression

Jardin d'agrément, potager ou verger, le jardin partagé est un lieu qui facilite les rencontres entre les générations et les cultures, favorise les échanges de savoirs et développe l'esprit de solidarité.



Jardin partagé des dènes © S.Guillermain-VdM



Jardin Familial Saint-André © S.Guillermain-VdM

Près de 80 jardins collectifs composés de 66 jardins partagés (4,8 ha) et 14 jardins familiaux (27,1 ha) sur 31,9 hectares participent à l'embellissement de la ville et au maintien de la biodiversité.

Parmi les 66 jardins partagés, on distingue :

- 18 conventionnés (1,76 ha) sur terrains municipaux,
- 48 non-conventionnés (3,11 ha) sur terrains de bailleurs sociaux (13 Habitat, Logirem, Phocéenne d'Habitation, Sud Habitat, Habitat Marseille Provence, UNICIL...) copropriétés privées, maisons de retraite, maisons d'enfants, État (universités), APHM (Assistance Publique Hôpitaux de Marseille)...

Parmi les 14 jardins familiaux, 7 sont installés sur des terrains municipaux (environ 8 hectares).

De nouvelles actions en faveur de la démocratie de proximité

En 2021, une nouvelle organisation se met en place afin de permettre le développement d'actions visant à instaurer une démocratie locale. Par des outils dédiés, le citoyen pourra être partie prenante des projets municipaux et force de proposition.

Ces actions innovantes sont un support de la participation, de la maîtrise et du contrôle citoyen aux enjeux de développement durable :

- création de services démocratie au sein du lab-DGS
- ancement des Budgets Participatifs (étude de préfiguration du Budget Participatif Marseillais (BPM) en vue de son expérimentation dès 2021
- constitution d'un réseau de référent-es démocratie dans les services
- outils numériques de relation citoyenne (plateforme numérique)
- charte des pratiques démocratiques en secteur
- implication de la Ville de Marseille dans le développement des Conseils Citoyens





Avenue Saint-Léopold 6° © S.Guillermain-VdM

Végétalisation de l'espace public par les marseillais

La Ville accompagne et soutient les initiatives citoyennes de fleurissement des rues et promeut les actions collectives dans les pratiques nouvelles en faveur de l'embellissement du cadre de vie (valorisation du végétal en ville, respect de l'espace public, amélioration du vivre ensemble).

Les demandes formulées par les habitants sont en progression constante : à ce jour, la Ville de Marseille a délivré 95 «Visas Verts», valant Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public.

Un nouveau dispositif appelé «Rue Jardin» va être instauré en remplacement du visa vert, en commençant par le centre-ville. Il s'agit :

- d'identifier et recenser les initiatives citoyennes pour la végétalisation de la ville et les intégrer à l'open data.
- utiliser les budgets participatifs pour mieux impliquer les citoyens dans la stratégie de renaturation.
- harmoniser les pratiques professionnelles entre les différents acteurs: Ville, Métropole, opérateurs privés... afin de construire une culture commune et de fluidifier les actions.
- valoriser la pépinière, en faire un lieu de référence pour l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté.
- créer un espace végétal à vocation pédagogique (vergers, potagers, compost) dans chaque école.

Toutes ces réalisations sont portées par des particuliers, des associations, des entreprises, des établissements scolaires, des commerçants, des centres sociaux et des CIQ et présentent une grande diversité dans leurs réalisations.

Les actions de sensibilisation au milieu marin

Un centre d'éducation à l'environnement littoral et marin

La Ville de Marseille dispose d'un « centre d'initiation et de découverte de la mer » (le CIDMer) à la Pointe-Rouge. Cette structure du Service mer et littoral propose des activités vers plusieurs types de public.

Durant l'année scolaire, ce sont les écoles ou les structures pour l'enfance qui sont accueillies pour des activités sur le terrain (en mer, sur le littoral, dans les calanques) ou en salle.

Deux projets éducatifs de 2 ou 3 journées chacun sont proposés aux écoles, avec pour thèmes : les récifs artificiels et la biodiversité littorale et marine. Ces projets permettent d'accueillir le public sur le centre IDMer et lors de sorties terrain.

L'accueil du public (janvier à juin 2020) au centre IDMer a représenté :

19 groupes encadrés

2 projet éducatifs« récifs »

12 projets éducatifs« biodiversité »

3 journées « Aires marines éducatives

L'accueil des groupes scolaires a été fortement impacté avec la suspension de toutes les activités à partir du 16 mars et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En tout, 17 journées d'animations ont pu être réalisées en 2020 contre 37 en 2019 sur la même période. En 2020, le centre IDMer a accueilli 237 enfants et 49 adultes.

Le Hublot



Le Hublot © Service Mer et Littoral -VdM

Ce lieu unique d'information, de prévention et de découverte du milieu marin et du littoral, situé sur les plages du Prado à l'emplacement de l'ancien poste de secours n°7, est ouvert pendant la saison balnéaire.

« Le Hublot » sensibilise le public aux enjeux environnementaux de la mer et du littoral dans un format ludique et mobilisateur : la présentation de casque de réalité virtuelle sur les récifs artificiels du Prado, un espace découverte des associations et acteurs du littoral, un espace d'immersion sensorielle avec aquarium, une exposition photo des espèces marines des récifs et des éco-gestes.

L'ouverture du Hublot, initialement prévue le 2 mai 2020 pour couvrir les week-end et les grands ponts a été repoussée. Compte tenu de l'incertitude puis de la mise en place du protocole sanitaire adapté, le « Hublot » n'a pu ouvrir qu'au 17 juin 2020, du mercredi au dimanche, de 9h30 à 19h00. Les mesures sanitaires et notamment l'obligation du port du masque à l'intérieur des salles d'activité ont souvent dissuadé le visiteur.

Il a été animé 56 jours du 17 juin au 30 août 2020 et les 5 mercredis de septembre.

1 094 personnes ont été accueillies durant la saison 2020.

6. Les actions de prévention

Les espaces naturels mais aussi le milieu urbain sont soumis à divers risques naturels qu'il convient de maîtriser au mieux dans un contexte évolutif et incertain.

Prévention du risque incendie de forêt

La préservation des espaces naturels en milieu méditerranéen passe principalement par la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.

Compte tenu du transfert de compétence DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) au 1^{er} janvier 2018, la Métropole est désormais compétente dans ce domaine.

Toutefois, dans le cadre du programme de gestion des 2 500 ha d'espaces naturels municipaux (qui constituent le quart de la surface totale d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire communal), une enveloppe globale de près de 400 000 € est prévue en 2021.



Les opérations réalisées par la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie en 2020 ont notamment permis :

- d'entretenir les équipements de gestion (pistes et barrières hors DFCI) ;
- de mettre en conformité certains terrains soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Ce poste verra une forte augmentation en 2021, compte tenu de l'enjeu de mise en sécurité de la plaine sportive de Luminy.



Massif de Luminy © mdevalder_VdM

Au titre de la DFCI, la Ville continue à participer, en 2020 et au-delà, aux comités techniques de suivi des Plans de Massifs de l'Étoile et des Calanques, non plus en tant que gestionnaire des équipements et ouvrages DFCI, mais en tant que propriétaire foncier.

L'effort va donc, pour la Ville, se poursuivre dans le domaine sur la programmation des travaux de débroussaillage des terrains municipaux en zones d'interface habitat/forêt, interventions devant notamment avoir valeur d'exemple vis-à-vis des particuliers et des autres institutionnels soumis eux-mêmes à cette obligation. La Ville poursuivra aussi ses actions de gestion des 2 500 ha de forêt communale soumise au Régime Forestier.

La prévention du risque mouvement de terrain

La Ville de Marseille prévoit différentes opérations de mise en sécurité. Néanmoins, s'agissant de risques naturels pouvant survenir à n'importe quel moment, toutes ne peuvent être anticipées ; d'où la nécessité de réserver une enveloppe budgétaire pour pallier l'imprévu. Au titre de 2021, l'enveloppe globale allouée s'élève à 250 000 €.

Les opérations réalisées en 2020 sont les suivantes :

- la surveillance géotechnique annuelle des fronts rocheux littoraux au droit des plages aménagées entre la Pointe Rouge et la Verrerie (8ème) ;
- la purge préventive au droit de la Calanque des Pierres Tombées (9ème) ;
- le confortement de la falaise du Vallon des Mayans sur un terrain occupé par le BMPM (commune de Septèmes-les-Vallons) ;



Falaises © mldevulder_VdM

- la purge d'une zone boue au pied du mont Puget ;
- le démarrage de la phase 2 des travaux du traitement de la falaise surplombant l'usine de traitement des boues de la station d'épuration ;
- La première tranche de travaux de confortement de la falaise littorale surplombant l'anse des Sablettes/ plage du Colombet notamment par hydroseeding.

2021 verra, pour l'essentiel, les réalisations suivantes :

- la fin des travaux sur l'Anse des Sablettes / Plage du Colombet (8ème) ;
- la fin des travaux de mise en sécurité des falaises surplombant l'usine de traitement des boues de la Cayolle (9ème) ;
- la surveillance géotechnique annuelle des fronts rocheux littoraux au droit des plages aménagées entre la Pointe Rouge et la Verrerie (8ème) ;
- la réouverture du dossier du glissement de la Valentelle avec, très certainement, la mise en place d'un protocole de suivi des ouvrages de confortement réalisés suite à l'événement ;
- l'entretien d'ouvrages réalisés sur différents sites.



7. L'accompagnement de la présence de l'animal en ville



La division animal dans la Ville a pour mission la prise en charge des animaux errants et/ ou blessés sur le territoire marseillais. Elle intervient également dans la prévention des nuisances occasionnées par certaines espèces en milieu urbain.

Gestion des animaux errants et libres

Pour l'activité fourrière animale, la Ville fait appel à un marché public : 8857 interventions de ramassage d'animaux errants (chiens, chats et autres nouveaux animaux de compagnie (NAC) ont été réalisées en 2020.

1036 chats des rues ont été stérilisés et identifiés en 2020, afin de leur donner accès à un statut de « chats libres » vivant dans les espaces publics.

Surveillance de l'avifaune

Chaque année, différentes opérations sont menées telles que des campagnes d'effarouchement des étourneaux, surveillance de l'accroissement des colonies de pigeons, de goélands leucophées.

3^{ème} édition «un chien dans la ville»

La 3^{ème} édition « un chien dans la ville » prévue en 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison de l'épidémie de COVID-19.

Cette journée exclusivement dédiée aux chiens, et dont la Ville est partenaire, réunit propriétaires et spécialistes du monde canin et propose différentes démonstrations, ateliers et conseils pour une meilleure approche du chien dans notre société.

Communication grand public

Elle se formalise par la mise en place d'un accès rapide sur le site web de la Ville permettant d'obtenir facilement toutes les informations relatives aux animaux de compagnie, oiseaux, insectes, nuisibles, fourrières animale, biodiversité et également maltraitance animale.

Perspectives

En 2020/2021, le service Animal dans la Ville continue de travailler sur un projet de convention de partenariat avec une association sur diverses actions en faveur de l'intégration de l'animal en ville : soins aux chiens des personnes SDF, journées de soutien auprès des enfants présentant différents handicaps, et organisation d'un rassemblement en compagnie des maîtres et des chiens pour une sensibilisation à la propreté de l'espace public...

8. La sensibilisation au développement durable de la jeunesse marseillaise

Le Service de la Jeunesse met en œuvre des offres de loisirs éducatifs permettant la préservation de l'environnement et la sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge au développement durable au travers de :

- L'Agenda 21 Jeunesse,
- L'ENJEU (Équipement dédié à l'éducation à l'environnement)
- Pistes Éducation Routière
- Pôle Sport
- Ludothèque

L'Agenda 21 Jeunesse

L'Agenda 21 Jeunesse est un programme global d'actions, une méthode et des outils pour l'amélioration continue des pratiques quotidiennes des enfants dans une perspective de sensibilisation au développement durable : « Penser global, agir local ».

Les activités éducatives conduiront les enfants à des comportements enclins à la préservation et à la protection de l'environnement. L'enfant c'est l'avenir, il est donc un vecteur idéal et porteur de ces valeurs pérennes pour éduquer à son tour, ses aînés et son entourage, il dispense un message simple et compréhensible par le plus grand nombre.

Les interventions des animateurs pour cette année 2020 ont été fortement impactées suite à la pandémie Covid 19, diminution de 40 % des actions en Agenda 21 Jeunesse.

En effet, la mise en place opérationnelle des activités au sein des classes et des équipements sociaux de loisirs a pu être maintenue. Mais de nombreuses annulations ont été effectuées, notamment pour l'accueil des équipements dans nos sites, en application du décret interdisant les sorties scolaires en période des 2 confinements. Les différents protocoles sanitaires établis par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ont contraint à réajuster les projets et les affectations du personnel.

Par ailleurs, les contraintes liées à la pandémie ont amené à redéfinir les plannings d'interventions, avec notamment un report pour l'exercice 2021.

Au travers de cinq thèmes (l'eau, les déchets/recyclage, les énergies renouvelables, la biodiversité et les risques urbains) les objectifs de l'Agenda 21 Jeunesse sont de:

- Faire prendre conscience aux enfants que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures.
- Impulser et adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement.
- Permettre aux enfants marseillais d'apprendre à être responsables.

Sur le temps scolaire 8415 enfants issus des écoles élémentaires de la Ville de Marseille ont bénéficié des interventions.

Sur les temps périscolaires et extrascolaires 2523 enfants issus des équipements sociaux et de loisirs ont été sensibilisés à l'environnement et au développement durable.

Dispositifs suite à la crise sanitaire

- Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) 91 enfants issus de 5 écoles élémentaires Marseillaise ont participé à ce dispositif
- Vacances Apprenantes dans le cadre de l'Agenda 21 Jeunesse - PER- Ludothèque :
 - Écoles Ouvertes : 2 écoles ont reçu 182 enfants pour bénéficier de ces actions,
 - Cités Éducatives : 546 enfants des 3 Cités Éducatives Marseillaises ont participé à ce dispositif.

Site de l'ENJEU :

Il s'agit d'une structure bénéficiant d'un emplacement exceptionnel au pied du massif des Calanques et doté d'outils pédagogiques novateurs.

Des Activités-Nature (l'identification des insectes, la découverte de l'écosystème d'une mare, des jeux de reconnaissance des plantes et des empreintes d'animaux, l'orientation, fresque marine, fabrication d'empreintes avec peinture végétale, le rocher, le générateur hydraulique), sont proposées aux enfants, aux enseignants, et aux animateurs des équipements sociaux et de loisirs. Mais aussi, la découverte des Calanques au travers de randonnées pédestres pédagogiques.

Sur le temps scolaire, la structure accueille entre 2 et 3 classes issues des écoles et 1822 enfants ont bénéficié des activités.

Sur les temps périscolaire et extrascolaire, 947 enfants issus des équipements sociaux et de loisirs ont été sensibilisés à l'environnement et au développement durable.

Pistes d'éducation routière

Éduquer les enfants le plus tôt possible pour qu'ils puissent se protéger et qu'ils tiennent compte des dangers urbains mais aussi de les sensibiliser à l'utilisation de mode de transports plus écologiques : telle est la double ambition de ce dispositif.

À l'école, le vélo devient un outil au service des apprentissages, permettant de développer savoir et savoir-faire, favoriser l'utilisation de vélos et trottinettes afin de promouvoir ces modes actifs de déplacement dans les pratiques quotidiennes.

Ainsi le jeune élève, au fil de son autonomie grandissante, deviendra un citoyen responsable en matière de mobilité.

Les pistes d'éducation routière (P.E.R.) reçoivent les écoles et les équipements sociaux et de loisirs.

Les animateurs P.E.R. Agenda 21 Jeunesse ont suivi une formation mise en place par la Police nationale en collaboration avec l'Éducation nationale. Cette formation leur a permis de préparer la validation de l'Attestation de Première Éducation à la Route.

Une piste routière itinérante destinée à un public plus jeune (grande section de maternelle à CE1) vise essentiellement la sensibilisation des enfants aux dangers de la route.

Les pistes routières sont implantées en différents lieux de la Ville

- Piste d'Éducation Routière HLM Jean Perrin (13015)
- Piste d'Éducation Routière Musée de la Moto (13013)

- Piste d'Éducation Routière du Parc Chanot (13008)
- Piste d'Éducation Routière de Chanteperdrix (13010)

Sur le temps scolaire, les pistes d'éducation routière accueillent 1 classe à la journée issue des écoles : 2720 enfants ont bénéficié des activités.

Sur les temps périscolaire et extrascolaire, 737 enfants issus des équipements sociaux et de loisirs ont été sensibilisés aux dangers de la route et au développement durable.

Pôle sport

Ce pôle développe des activités sportives qui se fondent sur les thèmes de la citoyenneté, de l'écocitoyenneté, et s'attachent à la transmission des valeurs véhiculées par le sport. Il s'agit de la Boxe éducative, des activités Sport et Nature et Sport dans ma Ville.

C'est à travers ces pratiques individuelles et collectives que les jeunes participants développent leur capacité à vivre ensemble, à contribuer à la cohésion sociale. Elles s'attachent à véhiculer les codes et symboles de notre société : citoyenneté, fair-play, travail d'équipe, respect d'autrui.

Sur le temps scolaire, 438 enfants issus des écoles élémentaires de la Ville de Marseille ont bénéficié des interventions.

Sur les temps périscolaires et extrascolaires, 2517 enfants issus des équipements sociaux et de loisirs ont bénéficié d'activités sportives.

Ludothèque

Le jeu est un outil d'apprentissage, de transmission des savoirs et d'éducation pour tous. L'objectif principal de la ludothèque est de favoriser la sociabilisation des jeunes, de contribuer à leur développement intellectuel, de sensibiliser les enfants au développement durable vers une démarche écocitoyenne.

Située rue de Cassis dans le 8ème arrondissement, la ludothèque fonctionne exclusivement au travers des déplacements effectués par les intervenants sur les différents équipements d'animation (sociaux et municipaux).

En 2020, l'activité hors temps scolaire (vacances et mercredis) de la ludothèque a concerné 1277 enfants des équipements sociaux et de loisirs qui ont bénéficié d'interventions.

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'ensemble des manifestations proposées au titre de l'année 2020 ont été annulées.

Perspectives 2021 :

Le Service de la Jeunesse a pour objectif de poursuivre et d'intensifier ces actions en faveur des enfants, en tenant compte des contraintes sanitaires qui pourraient être maintenues :

- Organisation de Manifestation autour du développement durable (limitation des emballages, protection du patrimoine naturel, ...),
- Recyclage des déchets dans toutes les animations du Service,
- Renforcement des clauses environnementales dans les Marchés Publics de Service.





3 /

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Les objectifs sont d'assurer un développement qui garantit aux générations futures, le maintien et l'amélioration du « Bien Vivre Ensemble ».

Ces objectifs font écho naturellement à l'intégralité des activités de la Direction Générale Éducation Enfance, Social qui œuvre dans ces domaines.

1. Les actions en faveur de la petite enfance et de la scolarisation des plus fragiles

Démarche qualité des crèches

La Ville de Marseille s'est engagée en 2014 dans une démarche Qualité pour ses 59 crèches municipales afin de répondre au mieux aux besoins des parents et des enfants. Ce projet s'appuie sur un référentiel spécifique « Certi'Crèche », validé par l'AFNOR, applicable aux activités d'accueil collectif destinées aux enfants dès l'âge de 8 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle.

Depuis juillet 2019, c'est l'ensemble des crèches municipales qui bénéficie de cette certification.

Accompagnement à la scolarisation

L'accompagnement des enfants handicapés pendant le temps de cantine a été réduit en 2020 en raison du confinement et de la crise sanitaire qui ont fortement perturbé la présence des enfants handicapés dans les écoles.

En 2020, 374 enfants ont été accompagnés dans 209 écoles par 329 agents vacataires. Cette action sera poursuivie en 2021.

2018-2020 : Dépistage précoce de l'autisme

La convention de partenariat signée en 2018 avec le C.H.S Valvert - Unité Mobile De l'Autisme (U.M.D.A) pour le dépistage et les soins des bébés dits « à risque autistique » en crèche de 0 à 18 mois a été renouvelée en 2019 pour les années 2020 et 2021.

Accès pour tous à une alimentation de qualité

Pour rappel, les chiffres concernant la restauration scolaire sont les suivants :

- nombre moyen de repas journalier : 39 325
- pic du nombre de repas : 56 000
- nombre de jours de prestation : 116 jours par an
- nombre de repas servis en 2019/2020 : 4 561 754

Cette année 2020 est marquée par la crise sanitaire et la fermeture des restaurants scolaires entre le 15 mars et le 11 mai 2020.

Une politique sociale a été mise en place pour rendre la cantine accessible aux familles modestes. Un travail de réflexion autour de l'élargissement des tarifs sociaux est en cours, pour une opérationnalité à la rentrée 2021.





2. La semaine de l'engagement : Vivacité

Avec la crise sanitaire de la Covid-19, 2020 aura été une année très particulière. La Cité des Associations a dû annuler, reporter voire dématérialiser plusieurs de ses activités et de ses manifestations.

Ainsi, le principal événement « Vivacité 2020 » moment de partage, de réunion et d'information très attendu par le monde associatif et le public Marseillais au parc Borély s'est déroulé cette année intra-muros, en virtuel, par la réalisation de 37 reportages associatifs mis en ligne sur le site dédié VIVACITÉ 2.0.

Au-delà de ce temps festif intergénérationnel, Vivacité permet de mettre en valeur la volonté de la ville de travailler avec des acteurs locaux, soucieux du développement durable et de l'insertion professionnelle en s'inscrivant dans une démarche solidaire et de préservation des ressources naturelles. Pour 2021, l'événement visera à susciter de nouvelles réflexions sur le développement durable et à proposer des actions pour le valoriser.

La manifestation, se veut être chaque année de plus en plus écoresponsable sur plusieurs postes de son organisation dont l'alimentation : les repas prévus pour les participants sont servis dans des plateaux compostables accompagnés de couverts en bois et de serviettes compostables. Les denrées alimentaires doivent être des produits frais ou issues du circuit biologique.

- Les boissons sont servies uniquement dans des gobelets réutilisables, types gourdes afin d'éviter le plastique bouteille et leurs déchets.
- Les sanitaires sont plus respectueuses de l'environnement avec des toilettes sèches qui sont mises à disposition du public et ce depuis 2012.
- L'animation : en plus de divertir, de rassembler et d'informer, l'événement a l'ambition de sensibiliser le public participant aux gestes écoresponsables. Des ateliers sur ces thèmes sont proposés par un prestataire spécifique : l'appartement zéro déchet, le tri des déchets. Et depuis plusieurs années, l'animation jeunesse de la Ville de Marseille propose des ateliers de fabrication d'objets recyclés et réalise des jeux sur le thème de la protection de l'environnement.
- La communication se veut de moins en moins axée sur l'utilisation du papier et s'oriente vers les réseaux sociaux et les nouvelles technologies (nouveau 2020 : les inscriptions en ligne).

Depuis trois ans, la majorité des banderoles utilisées ne comporte plus le graphisme de l'année afin de pouvoir les réutiliser et de n'avoir qu'à changer la date de l'événement. À noter également la réduction des envois papiers, des flyers avec une information au public par affichage sur écrans.

- L'identification et la valorisation des démarches écoresponsables mises en œuvre au sein des associations participantes à Vivacité : un panel de questions leur a été adressé cette année autour de deux thématiques distinctes, le développement durable et la prise en compte de l'environnement au sein du fonctionnement de l'association. Sur



une centaine d'associations ayant répondu au questionnaire, 83,7 % sont sensibles à la notion de développement durable, 94,1 % sont également conscientes que cette notion est à prendre en compte dans le fonctionnement de leur association. Pour autant, seulement 48,2 % mettent en œuvre un recyclage des déchets et un peu plus d'un quart (26,5%) seraient favorables à une coopération inter associative sur des actions en rapport avec l'éco-responsabilité.

- **Le tri du Papier** continue sur les équipements.

3. Cité des associations : création de nouvelles structures de proximité

Les projets de développement de la Cité des Associations et de création de trois antennes de la Cité des Associations sur le territoire phocéen viennent s'ajouter et confirmer la volonté de la ville de Marseille de répondre à la demande de services de proximité pour ses habitants. Répondre à cette demande, c'est aussi favoriser la démocratie participative et l'épanouissement de tous. Il s'agit de créer ou de renforcer le lien social entre les habitants, de favoriser l'accessibilité du service public aux personnes quels que soient leur sexe, âge, situation sociale, handicap ou lieu de résidence.

L'enjeu de ces projets lancés en 2020 est d'avoir aussi un impact sur le bilan carbone du territoire tout en allégeant la facture énergétique et en donnant un cadre de vie plus agréable à ses utilisateurs. Enfin, c'est aussi une nécessité pour toute construction de bâtiment public de répondre aux nouvelles lois sur la transition énergétique par l'utilisation d'énergie positive à haute performance environnementale et de proposer des installations électriques et sanitaires économes.

4. Les actions de la division maisons pour tous et centres sociaux

Parmi les 64 équipements sociaux qui couvrent le territoire communal investis dans la démarche, il est à noter que le Centre Social Bernard Dubois a axé son projet social sur le développement durable. Cet équipement propose des jardins partagés, des compostages, du recyclage et du tri collectif.

Par ailleurs, de nombreux équipements sociaux (Centres Sociaux agréés par la CAF et Maisons Pour Tous relevant d'une délégation de service public) ont négocié des parcelles de terrain pour créer des jardins partagés et ont aussi créé des associations ou collectifs d'habitants pour les gérer (MPT Panier, Saint Mauront, Saint Barthélémy, Fissiaux, Campagne l'Evêque / Centre Sociaux Del Rio, les Musardises, la Solidarité, la Savine, etc...).

En 2021, d'autres équipements sociaux vont axer davantage leurs actions sur le Développement Durable.

5. Les actions en faveur des personnes handicapées

Accueil social, mise à disposition d'Auxiliaires de Vie Scolaire, organisation d'activités culturelles et de loisirs et mise en accessibilité des bâtiments municipaux sont des actions engagées et reconduites d'année en année.

L'exemple des actions de la Direction des Musées

Pour les personnes en situation de handicap auditif, la Ville de Marseille propose une fois par mois au sein de l'un de ses musées, une visite guidée en Langue des Signes Française. Pour les personnes en situation de handicap visuel et mental, les musées de la Ville de Marseille peuvent proposer des formes de médiation culturelle adaptées aux personnes en situation de handicap visuel. Les chiens guides (accompagnant les personnes en situation de handicap physique et/ou mental) sont admis dans les salles d'exposition.

Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

L'agenda de la mise en accessibilité des 150 établissements recevant du public (ERP) et des 23 installations ouvertes au public (IOP), a été modifié en 2020 en raison de la COVID 19 ; les travaux prévus n'ont pas pu être réalisés et ont été reportés à 2021.

6. Le sport, vecteur de santé

Plateforme sport-Santé « Mouvéal »

Située au 21 rue Maréchal Foch, la plateforme d'évaluation médico-sportive, dédiée aux personnes atteintes de pathologies créée en 2019 en partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU) a pour objectif d'intégrer les activités physiques et sportives dans le parcours de santé et de vie des malades et de prévenir les dommages liés aux pathologies chroniques.



7. Les actions dans le domaine de la culture

Une nouvelle bibliothèque tournée vers les publics

La bibliothèque Salim-Hatubu, nouvel espace culturel dans le quartier de Saint Antoine, a ouvert ses portes en octobre 2020 ; Cette bibliothèque déploie sur 900 m² un espace numérique dédié à la formation informatique et à la création, et un auditorium de 50 places prévu pour des spectacles, conférences et projections de films, et des salles de travail. Un patio intérieur arboré est également accessible au public.

Donner une deuxième vie aux livres déclassés

Les ouvrages retirés des rayons sont confiés à L'île aux livres de la bibliothèque de l'Alcazar ou au Service Hors les Murs. Celui-ci donne, par convention, les livres aux différentes structures associative ou scolaire lors de l'ouverture d'espaces-lecture. Par ailleurs, une bibliobradierie est prévue au printemps 2021. Environ 5000 livres seront vendus à la population marseillaise à prix avantageux. Les fonds seront reversés à une association œuvrant à l'international pour le développement de la lecture publique.

Aller vers les publics pour rendre la culture accessible à tous

Les Musées et les bibliothèques de la Ville de Marseille sont partenaires d'acteurs du territoire marseillais et des Bouches du-Rhône, représentatifs du secteur social et culturel. L'ambition est de faciliter la prise de contact avec les relais du champ social, ayant eux-mêmes notamment pour mission de faciliter l'accès à la culture auprès de personnes peu familières des pratiques culturelles que ce soit la fréquentation des musées ou la lecture publique. Dans le cadre de ces partenariats, les musées et bibliothèques proposent différents dispositifs d'accueil et de développement des publics : Ensemble en Provence, Cultures du cœur 13, Groupe Vivre Ensemble, Hors les murs....

«Tous au musée»

Le projet « Tous au musée » a été conçu dans le cadre du programme éducatif et culturel « L'art de l'inclusion ». Ce programme est initié par un réseau de musées franco américains, FRAME (French American Museum Exchange), dont les musées de la Ville de Marseille sont membres. L'intention est ici de favoriser l'accès à la culture et au mieux-vivre ensemble. En permettant aux jeunes de s'exprimer dans un processus créatif, le musée constitue un lieu d'émancipation et de modération ouvert. L'égalité, l'inclusion et l'harmonie sociale sont les trois buts poursuivis à travers ce programme.

«Cultivons-nous»

L'idée de ce projet est de mettre à disposition d'un public multiple des espaces de plantation au sein des espaces extérieurs des musées. Des liens autour du comestible et du végétal seront créés autour des collections du musée des Beaux-Arts et du musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode. (Château Borély). Les objectifs de ce projet sont de permettre aux Marseillais de se réapproprier l'espace public et de ré-enraciner le musée dans son territoire en suscitant de nouvelles pratiques au sein de l'espace muséal.

Les Musées de la Ville de Marseille - lauréats du 1er prix « Osez le musée » en 2019

Le prix « Osez le musée » distingue les musées favorisant la culture pour toutes et tous, qui s'engagent dans une politique volontariste et novatrice en direction des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale et économique.

Sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à l'Environnement

Le service des Bibliothèques s'investit pour que soit faite une sensibilisation du jeune public aux problématiques écologiques.

En 2020 ont eu lieu :

- Des tables thématiques sur l'environnement pour les 4-9 ans et les 10-15 ans,
- Des ateliers créatifs à partir de matériaux recyclés,
- Des ateliers intergénérationnels autour des jeux de société.

En 2021 sont en projet :

- Des ateliers créatifs à partir de matériaux recyclés,
- Le lancement d'un cycle sur les métiers de l'environnement avec l'accueil d'un météorologue,
- Des ateliers intergénérationnels autour des jeux de société : dans le cadre du « Fabuleux Musée » de l'association la Fabulerie, installation d'une bibliothèque « pop up » constituée de documents liés à la nature et l'écologie.

Des projets en 2021 pour les publics fragilisés

La bibliothèque de l'Alcazar a l'ambition de :

- Remettre en place des accueils de groupes de primo-arrivants, des propositions d'accompagnement à l'orientation et à la recherche d'emploi, des permanences d'écrivain public et d'accompagnement aux démarches administratives,
- Développer la médiation numérique, pour faciliter la réalisation des démarches en ligne,
- Proposer des comptes cloud solidaires aux personnes éloignées du numérique.

En complément de ces actions, la ville de Marseille a l'ambition de proposer la gratuité totale de l'accès à ses expositions permanentes pour les musées municipaux à partir de 2021.



Les actions du Muséum d'Histoire Naturelle

Fort d'une fréquentation dépassant les 70 000 visiteurs par an (100 000 visiteurs avec une exposition temporaire d'envergure), le Muséum d'histoire naturelle de Marseille est l'un des établissements culturels les plus visités des Bouches-du-Rhône.

La nouvelle exposition permanente du Muséum, Terre d'évolution, est l'occasion de repenser les espaces à l'aune du 21^e siècle, et d'offrir aux visiteurs une vision résolument contemporaine du patrimoine naturel et scientifique.

Ce nouveau parcours innovant a ouvert ses portes au public le vendredi 18 septembre 2020 et propose sur les trois salles de découvrir l'histoire du vivant, toutes espèces animales et végétales et toutes périodes géologiques et actuelle confondues.

Les expositions permanentes du Muséum situées au niveau 1 dataient de 1986 pour la Salle Safari, avec quelques remaniements dans les années 2000.

Les présentations n'étaient plus d'actualité et n'intégraient pas une vision globale de la biodiversité. Désormais, un parcours unique mêle la biodiversité passée et actuelle et interroge l'influence de l'espèce humaine sur l'évolution récente du vivant dans leurs milieux. Terre d'évolution accorde des pauses poétiques et contemplatives, dans une scénographie qui fusionne avec le cadre historique du Palais. Les parties préhistoire et évolution ont été également reprises dans le nouveau parcours en intégrant l'ensemble des êtres vivants. Une partie des objets archéologiques ont rejoint un nouvel espace du Musée d'histoire.

En une seule exposition, le public part à la découverte de la biodiversité autour de sept thématiques : « Vivre là », « Se reproduire », « Se protéger », « Communiquer, percevoir », « Respirer ou pas », « Se nourrir » et « Évoluer ». « Les collections emblématiques du Muséum sont toujours présentes, mais elles sont complétées par des acquisitions de ces 15 dernières années non encore présentées. Plus de 1 800 espèces sont exposées sur les 60 000 spécimens conservés dans les réserves du Muséum.

8. Les actions santé-environnement

Participation à l'étude sur les Perturbateurs Endocriniens (PE)

Une expertise « Santé » a été apportée en 2019 au groupe de travail Métropole Aix-Marseille Provence (Direction Eau et Assainissement), autour d'une étude de recherche de Perturbateurs Endocriniens en entrée, en sortie et dans les boues de la station d'épuration : « La Géolide ». Cette étude a été interrompue provisoirement en raison de l'épidémie de COVID 19 ; Elle reprendra en 2021 avec la relance des analyses.

Déploiement du plan Qualité de l'Air Intérieur (QAI) « Ecoles et crèches »

L'audit sur la base des grilles ministérielles, dans les crèches et les écoles est presque terminé. En 2021, ce travail doit se poursuivre, selon le calendrier légal, dans les centres d'animation. L'une des actions du plan d'amélioration QAI concernait la mise à disposition, pour les écoles qui en faisaient la demande, de capteurs pédagogiques à CO₂. La COVID 19 ayant imposé des temps d'aération afin d'assurer le renouvellement de l'air intérieur dans les écoles, l'achat de détecteurs pédagogiques à CO₂ a donc été mis en attente.

Charte perturbateurs endocriniens /Crèches

Dans le cadre du développement des achats responsables, la Direction de la Petite Enfance favorise les produits écolabellisés dans tous les domaines que ce soit des produits d'entretien, les meubles, les jouets ou produits de puériculture.

Changement des pratiques de nettoyage dans les établissements recevant des enfants

Une sensibilisation à la problématique des perturbateurs endocriniens et une formation d'accompagnement au changement dans les pratiques de nettoyage (emploi de la microfibre et de l'eau claire) ont été réalisées auprès du personnel des crèches et étaient également programmées pour le personnel des écoles. La COVID 19 a contraint à reporter ces programmations.

Participation aux réflexions autour du futur Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône et de la Zone à Faible Emission Marseillaise (ZFEm)

La Ville et notamment le Service de la Santé et des Handicapés (SSPH), a participé à l'ensemble des groupes de travail et a répondu aux diverses demandes sur le versant « Santé » dans le cadre de la mise en place de la ZFEm, sur Marseille.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) va entrer dans sa phase de consultation publique, un document auquel le SSPH a apporté ses données épidémiologiques et a alerté sur les Inégalités Territoriales de Santé.

Réduire les risques d'exposition au Radon

Nouvelle problématique liée à un changement législatif, celle du radon dans les sols. C'est une thématique sur laquelle le SSPH intervient soit de par son expertise « santé », soit sur sa capacité d'œuvrer en transversalité avec son pilotage intracommunal.

Politique en faveur de la qualité des eaux de baignade

En 2020 et comme chaque année, la ville de Marseille a assuré le suivi et la surveillance sanitaire de la qualité des eaux de baignade en mer sur ses 21 plages, tout au long de la saison estivale, en réalisant les analyses par gestion active, en actualisant les profils de vulnérabilité des plages, en mettant en œuvre des actions spécifiques en lien avec le contrat de baie.

Les 21 plages de Marseille ont été contrôlées à hauteur de 1262 analyses (413 analyses officielles, 849 analyses gestion active) :

- nombre de jours de fermeture : 11,5 (sur un total de 1638 jours pour l'ensemble des plages) soit un taux d'accessibilité à 99,30 % ou un taux de fermeture égal à 0,7% ;
- concernant la qualité sanitaire des eaux de baignade, à l'issue de la saison balnéaire 2020 sur les 21 plages marseillaises, 14 ont été reconnues comme excellentes dans le classement officiel prévu par la directive européenne de 2006, les plages de Fortin, La Lave, St Estève, Prado Sud et Borely ont été jugées «bonnes» selon les mêmes critères, les plages de Prophète et Huveaune ont été classées «suffisantes».



L'application numérique pour les plages, « Marseille infos plages », application informatique multi supports informant le grand public de la qualité des eaux de baignade et des consignes de sécurité en vigueur sur les plages de Marseille, a fait l'objet de promotion et communication.

Lutte contre le bruit et les nuisances sonores

Le nombre de plaintes liées au « bruit » a diminué en 2020. Poursuite également d'une faible baisse en 2020 des demandes d'autorisations d'établissements recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée qui s'explique par la fermeture des établissements dans le cadre des mesures gouvernementales de lutte contre la covid 19. L'activité est fortement dépendante des sollicitations de la Police Administrative de la Mairie ainsi que des changements d'exploitants et des créations d'établissements, en diminution cette année du fait de la pandémie.

Lutte contre les insectes nuisibles (Désinsectisation - Dératisation)

La ville de Marseille assure les dératisations et désinsectisations sur l'ensemble des bâtiments municipaux (écoles, crèches, services municipaux), ainsi que la dératisation de la voie publique sur certains quartiers et les espaces verts municipaux. Dans ce cadre, le service est amené à travailler en collaboration avec le gestionnaire en charge de l'entretien des réseaux d'assainissement.

Le service répond pleinement à la législation européenne en matière de certification biocide puisque la totalité des agents possède le certificat individuel pour l'activité « Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013.

Pour des raisons environnementales et en lien avec la qualité de l'air dans les établissements municipaux, le service n'effectue plus de manière systématique de désinsectisation aux seuls moyens d'insecticides liquides, fumigènes ou aérosols. En effet, le service s'oriente désormais davantage (depuis 2019/2020) vers l'usage d'insecticides en gel et la pose de pièges à insectes, plus facile d'emploi, mieux sécurisés, et plus respectueux de l'environnement.

Au-delà de l'aspect réglementaire, la ville s'engage dans la mise en place d'une stratégie d'interventions avec diagnostic préalable et évaluation du risque sur site pour l'ensemble des missions de dératisation et de désinsectisation, plus respectueuse de l'environnement.

Moustique tigre

Les interventions « moustiques » sur l'année 2020 sont réparties en :

- 6 interventions, dans les écoles,
- 2 interventions, dans des crèches,
- 2 interventions dans les services municipaux.

Pour rappel, ces faibles chiffres s'expliquent par le fait que la Ville de Marseille ne fait pas de désinsectisations «adulticides» mais seulement des interventions «larvicides».

De plus, la meilleure méthode de lutte est l'assèchement des nappes d'eaux stagnantes, méthode expliquée très souvent aux plaignants par téléphone.

L'expérience de mise en œuvre de pièges à moustiques adultes de la crèche du Boulevard Chave ayant été concluante, un budget a été prévu pour le déploiement de ce type de pièges en 2021 sur une ou deux autres crèches.

Le groupe de travail engagé avec l'ARS Occitanie et le CNFPT sur les films pédagogiques s'est poursuivi et a été étendu à d'autres espèces envahissantes : frelon asiatique, l'ambrosie...
Punaises de lit

En 2020, 15 signalements de punaises de lit dans les bâtiments municipaux sont à relever : 8 ont donné lieu à une détection par chiens renifleurs, 6 d'entre eux ont subi un traitement vapeur (dont 2 avec traitement biocide également). La Ville de Marseille a démontré au fil de ses interventions un savoir faire bien maîtrisé maintenant et cette exemplarité technique est reconnue au point où les services municipaux compétents ont été interviewés par la FREDON France, sur sa gestion des punaises de lit dans des sites municipaux.

9. La coopération décentralisée

En matière de solidarité intercommunale et internationale, la Direction des Relations Internationales et Européennes a conduit en 2020, deux actions fondamentales :

Le Liban (Objectifs de Développement Durable n°10 et 17)

Dans le cadre de la crise politique au Liban et suite à la catastrophe industrielle du 4 août 2020 qui a détruit le port de Beyrouth et une partie de la ville, compte tenu des liens d'amitié et de fraternité qui unissent Beyrouth et Marseille, ont été décidées :



- une aide matérielle d'urgence humanitaire : envoi immédiat d'une équipe et de matériel médical du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille grâce à l'appui logistique aérien du groupe CMA-CGM
- la participation à l'opération « Un bateau pour le Liban » menée conjointement par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français et le groupe CMA-CGM, par des dons humanitaires d'urgence à la mairie de Beyrouth et à deux ONG locales (cession de véhicules et matériels d'incendie et de secours du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, vêtements, parures de draps, masques FFP2, fours/plaques électriques...), acheminés le 25 août 2020.

La contribution d'un montant de 80 000 € au Fonds de solidarité pour les collectivités et les populations libanaises lancé par le Réseau Cités Unies France (CUF) pour renforcer les capacités des collectivités territoriales touchées.

l'Arménie

Dès la réactivation de la guerre au Haut-Karabagh, fin septembre 2020, la Ville de Marseille a souhaité rappeler sa solidarité avec sa ville partenaire d'Erevan. Elle a attribué des subventions à l'APHM ainsi qu'à une fédération d'associations liées à la communauté arménienne à hauteur de 100 000 euros pour porter secours aux populations sinistrées. Le Ministère des Affaires Etrangères français a permis l'acheminement d'une partie des dons de matériel médical en décembre 2020.

10. L'assemblée citoyenne du futur

Face aux défis d'une transition écologique qui doit s'accompagner d'un renforcement de la justice sociale et des solidarités, la ville est aux avant-postes pour préfigurer et façonner un avenir urbain durable en coordonnant et en mettant en synergie toutes les politiques territoriales d'énergie, de qualité de l'air et de l'eau, d'urbanisme et d'habitat, de déplacements, de biodiversité, d'alimentation, de santé, de culture, de sécurité, de solidarité, d'emploi...

La Ville ne peut construire cette vision du futur et écrire le chemin pour y parvenir sans y associer les citoyens : leur adhésion sera d'autant plus nécessaire que, dans une ville du Sud comme Marseille, les solutions viendront au moins autant des changements sociétaux, des changements de modes de vie, de façon d'habiter, de travailler, de se déplacer, de consommer, que d'un recours intensif à de nouvelles technologies énergétiques. Des choix devront être faits, des priorités devront être établies, des objectifs devront être fixés, qui devront tenir compte de la culture et des habitudes des Marseillais, de leurs attentes et de leurs besoins, de leur capacité créative, ainsi que des potentialités de notre territoire.

Pour arriver à discerner ces attentes et ces aptitudes à changer, et pour obtenir ensuite l'engagement effectif des citoyens dans la co-construction d'un futur commun, de nouveaux modes de gouvernance doivent être imaginés qui associent les élus, les chercheurs, les entreprises, les corps intermédiaires, les associations et les citoyens, et qui s'appuient sur des méthodes permettant de se dégager des contingences du court terme et de se projeter dans l'avenir.

Pour mettre en place l'assemblée citoyenne du futur, la ville va lancer une étude de préfiguration permettant de :

- s'inspirer des expériences similaires conduites en France et en Europe,
- proposer l'architecture des postes et des instances composant l'Assemblée citoyenne du futur,
- définir les méthodes de travail, les modes de saisine, les besoins de formation, les modalités d'animation,
- lister les moyens afférents, (ressources, lieu d'affectation...) nécessaires à l'organisation, à la vie et à l'animation de l'Assemblée,
- définir les liens et passerelles avec le Conseil Municipal et d'autres instances.







4 /

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles. Ils affectent le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines.

1. Les actions de la direction de la commande publique

La Direction de la Commande Publique (DCP), chargée de piloter la Politique Générale de la Commande Publique, contribue à l'écoresponsabilité de la Ville de Marseille, par ses actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux menées auprès des services et par leur incitation à adopter des stratégies d'achat intégrant ces enjeux.

Par ailleurs, les acheteurs projets de la DCP, dans leurs recherches d'entreprises innovantes en matière de solutions écologiques participent à la réalisation des objectifs de Développement Durable de la Collectivité. Les marchés publics transverses rédigés par la DCP comportent des exigences, des clauses et des critères de jugement des offres, environnementaux et sociaux. Enfin, le Service Politique de Consommation, pilote de l'axe Développement Durable au sein de la DCP, analyse les consommations des services, coconstruit avec ces derniers des règlements et des chartes afin de consommer plus durablement. Le SPC participe à la diffusion d'une culture de l'achat durable auprès de ses partenaires internes et impulse des projets d'achat et de consommation vertueux visant, par exemple, la réduction de l'usage des plastiques avec son corollaire, la réduction des déchets.

Les actions réalisées en 2020 :

En 2020, la DCP a mis en œuvre l'expérimentation de la carte d'achat comme modalité de commande et de paiement des achats, dans deux directions - la Direction des Infrastructures Informatiques de la DGANSI et la Direction des Régies de la DGAAVE.

Cet outil permet de réduire les délais de paiement appliqués aux titulaires des marchés ciblés pour l'expérience. En lien avec le pilier économique et le pilier social du développement durable, la carte d'achat contribue à maintenir le tissu économique et peut favoriser la résilience des petites et moyennes entreprises dont la trésorerie est souvent fragile. La carte d'achat participe également à la démarche de dématérialisation du process de commande.

Projets 2021

En 2021, la DCP prévoit le déploiement de la carte d'achat dans d'autres directions municipales volontaires.

Suite à un recensement des distributeurs de boissons et de nourriture mis à la disposition des agents et du public, puis d'un sourçage auprès des entreprises réalisé en 2020, la DCP propose de substituer aux contenus existants, des produits moins transformés et plus sains. Cette nouvelle offre alimentaire serait, par ailleurs, disponible dans des contenants durables. Permettre l'accès à des produits alternatifs, tout en réduisant les déchets liés aux emballages, sont les objectifs de ce projet soutenu par l'atelier municipal sur l'Alimentation Durable dont la DCP est membre depuis 2017.

L'objectif à termes est d'obtenir une commande publique 100% responsable, notamment fixant des critères élevés en matière de production biologique, de respect de l'environnement, de clauses sociales...

2. La mise en œuvre du schéma des achats responsables et la gestion économe des ressources

L'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre compétitivité, notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production.

La Ville de Marseille a été l'une des premières collectivités en France à se doter du Schéma de promotion des achats publics socialement responsables. En effet, la Direction des Marchés et Procédures d'Achats Publics (DMPAP) a soumis la 1^{ère} version de ce schéma à l'approbation du conseil municipal du 14 septembre 2015 fixant les orientations et objectifs jusqu'à 2020. Une évolution des textes applicables aux achats publics a conduit la DMPAP à élaborer une version 2 du Schéma, soumise à l'approbation du Conseil Municipal du 16 octobre 2017, ouvrant plus largement sur l'ensemble des contrats publics.

Le conseil municipal du 8 octobre 2018 a acté la création de la mission Développement Durable et Achats Socialement Responsables, rattachée à la DGAAJ.

La mission s'est chargée de l'actualisation du schéma, tenant compte du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019. En date du 16 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé la version 3 du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPAPSER), donnant une portée plus opérationnelle et pratique. De nouveaux objectifs à l'horizon 2026 vont être fixés dans une version 4 du SPAPSER proposée, par la mission DDASR, à l'approbation du Conseil Municipal en début d'année 2021.

La DMPAP a organisé le 14 février 2020, la 20^{ème} réunion des Correspondants Marchés Publics. A cette occasion, le développement durable a été mis en avant par la DDASR, aux côtés de la CoopSoc et d'Airbus. Des séquences vidéos ont mis en avant les projets notables ayant intégré le développement durable, tel que le Parc de la Jarre, le recyclage des eaux de Longchamp, Entrecasteaux, etc.

Au 10 décembre 2020, la DMPAP a relu 420 marchés (workflows) :

- 170 dossiers incluent une action Développement durable, soit 40,48 %
- 82 incluent une clause sociale, soit 19,52 %
- 164 incluent une clause environnementale, soit 39,05 %
- 1 dossier est un marché réservé sur le volet handicap, soit 0,24 %

Pour exemple, le marché alimentaire élaboré par la Division Séniors prévoit, d'une part de favoriser les circuits courts dans l'acheminement des aliments et d'autre part de réduire les emballages dans un souci de préservation de l'environnement.

La poursuite du chantier de dématérialisation contribue significativement à la diminution de la consommation de papier avec par exemple la suppression de la notification sous format papier des actes (23 000 actes/an), le démarrage de la dématérialisation des factures...

Différentes actions sont menées :

Édition de documents en masse sur papier recyclé (ex bulletins de salaire, Dgansi)

Deux espaces partagés à la DGANSI et à l'Hôtel de Ville ont été créés en 2020. Ces lieux destinés aux agents en visite dans ces locaux permettent de disposer d'un espace de travail en situation de nomadisme, évitant ainsi des déplacements pour un retour à leur bureau selon l'heure.

Forte augmentation de l'outil d'audio et visio-conférence sur des ordinateurs, smartphones et tablettes pour éviter des déplacements de personnes : on est passé de 140 utilisateurs en 2019 à près de 2 500 en 2020 avec plus de 55 500 heures de communication.

Recyclage de matériel : l'exemple de la DGANSI

La DGANSI fait procéder à la récupération et au recyclage/reconditionnement du matériel informatique (unités centrales, écrans, scanners, traceurs, imprimantes) audiovisuel (TV, caméras vidéosurveillance vidéoprojecteur...), téléphonie (smartphones, tablettes, chargeurs), consommables (cordons, câbles divers, claviers, souris, batteries) divers (switch, onduleurs, fax, routeur...).

En 2020, la DGANSI a ainsi fait récupérer plus de 48 300 kg de matériel.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, il a été nécessaire de se consacrer notamment à la recherche d'EPI pour les agents municipaux, les écoles et les Marseillais.

Beaucoup d'actions en cours ont été suspendues et plus particulièrement le projet d'utilisation de produits d'entretien sans impact sur l'environnement par les agents d'entretien des écoles (méthode de nettoyage par imprégnation des microfibrés).

Le recyclage des piles et des toners des photocopieurs a été maintenu avec la présence de collecteurs sur les différents sites des Directions.

Au sein de la Division Famille du Service Famille-Sénior, une sensibilisation aux petits gestes (éteindre les lumières, préférer les verres et tasses aux gobelets jetables) a été faite aux agents ainsi que le recyclage du papier, utilisation de verres en verre pour l'accueil du public.

Tout au long de l'année, des actions ont été entreprises au niveau du fonctionnement de la Division Soutien aux Initiatives Sociales du Service Famille/Séniors sur :

- La gestion des déchets : l'équipe est mobilisée pour récupérer, trier et se rendre dans les divers lieux de tri pour jeter les déchets occasionnés. Cette action se poursuit au sein de notre équipement où les bouchons des bouteilles sont remis à une association.

En lien avec le Centre Municipal d'Animation (CMA) Dugommier, les agents participent à la récupération des bouteilles en plastique via YOYO (plateforme de récompense collective de tri) en collaboration avec les enfants du centre aéré du CMA.

Dans le même esprit, le traitement des déchets des mégots est géré grâce à l'installation de cendrier à l'entrée de la Cité des Associations au 93 la Canebière afin d'éviter qu'ils ne soient jetés par terre.

- Le tri du Papier

Autre exemple d'action vertueuse : le remplacement des néons de l'ensemble du bâtiment des Archives Municipales, de l'opéra et de l'Odéon et notamment des magasins par des leds, pour limiter la consommation d'énergie ou la réutilisation du matériel d'exposition.



3. La préparation d'un plan de gestion des déchets professionnels municipaux

La Ville de Marseille a entrepris un état des lieux de ses déchets professionnels afin :

- dans un premier temps d'obtenir une vision globale de la gestion de ses déchets produits dans le cadre de ses missions ;
- et dans un second temps d'optimiser et mutualiser la gestion de ses déchets professionnels pour être conforme à la réglementation et s'inscrire à terme dans une démarche d'économie circulaire.

C'est dans ce cadre que le nouveau règlement métropolitain concernant la collecte des ordures ménagères et déchets assimilables ainsi que la nouvelle Redevance Spéciale vont être mis en place. Aussi, un travail collaboratif s'est instauré courant 2019 entre la Ville et la Métropole afin que la gestion des déchets professionnels de la Ville réponde au mieux à ces règlements.

La mise en œuvre des nouveaux règlements de collecte de la Métropole a été reculée de quelques mois du fait de la crise sanitaire actuelle.

Pour pallier l'urgence de l'entrée en vigueur des règlements de collecte métropolitains, la Direction de l'espace public en association avec la direction de l'éducation et de la jeunesse a renouvelé son marché propreté afin d'intégrer la collecte des 470 écoles et 60 crèches par le titulaire du marché.

Parallèlement, un état des lieux des déchets assimilables aux ordures ménagères collectés par la métropole a été demandé fin 2020 aux Directions générales adjointes et Mairies de secteurs. Cet état des lieux a un double objectif :

- permettre à la métropole de calculer le montant de la redevance spéciale qui sera facturée à la Ville et identifier les producteurs déchets qui seront hors seuil de cette redevance ;
- être une donnée d'entrée du futur Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour qu'il finalise plus rapidement l'état des lieux des déchets de la Ville.

Ce marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera lancé au premier trimestre 2021 pour faire appel à un bureau d'étude spécialisé afin de :

- consolider l'état des lieux des gisements de déchets produits au sein des équipements de la Ville de Marseille ;
- établir un plan d'action avec des préconisations pour optimiser la gestion des déchets (enjeux: réduction à la source, tri, pré-collecte, collecte, transport, valorisation) ;
- organiser une sensibilisation initiale des agents de la Ville à la problématique déchets.

Fortes des préconisations issues de l'AMO, la Ville de Marseille se donne ainsi les moyens de décliner une véritable politique de gestion des déchets avec comme enjeux la réduction des déchets à la source, mais également le développement du tri, de la pré-collecte, la collecte et la valorisation.

Par ailleurs, une convention de coopération temporaire issue d'un travail collaboratif entre la Métropole et la Ville a été votée fin 2020 pour que les services techniques puissent continuer d'accéder aux plateformes professionnelles La Milière et les Aygalades (plateformes gérées par des prestataires privés pour le compte de la Métropole) dans l'attente de la mise en œuvre de solutions alternatives. Cette convention ne pourra excéder 3 ans.



Enfin, la collecte des piles et accumulateurs et des cartouches d'encre se poursuit via des partenariats avec des éco-organismes. De même, la Ville continue de s'acquitter de la contribution à l'éco-organisme Citéo, en charge de la collecte auprès des collectivités territoriales qui produisent au moins cinq tonnes de papiers imprimés par an.

En 2021, comme en 2020, la nécessité de travailler encore plus en transversalité sur cette question des déchets avec des référents identifiés dans chacune des directions sera primordiale pour atteindre les objectifs fixés.

4. La vente aux enchères de matériel de seconde vie



L'activité « vente aux enchères » de la Ville de Marseille présente de nombreux bénéfices :

- offrir un nouveau cycle de vie au matériel réformé ;
- recycler des produits « dormants » ;
- trouver une alternative à la mise en déchetterie systématique ;
- éviter du stockage inutile et diminuer les surfaces de stockage ;
- réduire, voire supprimer des frais de démontage, de transport et de mise en déchetterie ;
- constituer une source de recettes pérenne pour la Ville ;
- permettre aux citoyens d'acquérir des biens à coût raisonnable.

Entre janvier et décembre 2020, le Pôle Ventes aux Enchères a réalisé une recette globale d'un montant s'élevant à 347 782,00 €.

Malgré un contexte inédit, lié à la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, les ventes aux enchères de matériels et véhicules réformés de la Ville de Marseille et du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille ont pu se poursuivre en ligne.

Les ventes de matériels, mobiliers, produits divers, réalisées en ligne sur le site internet www.webencheres.com/marseille ont généré un montant de recettes de 43 372,00 €.

Les véhicules réformés vendus par le biais d'un commissaire priseur représentent des rentrées financières d'un montant de 304 410,00 €.

L'ensemble des articles (mobiliers, véhicules...) mis en vente provient des différentes Directions de la Ville et du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille, parmi lesquelles :

- la Direction Gestion du Parc de Véhicules,
- la Direction Achats Distribution,
- le Service de l'Éclairage Public et Illuminations,
- la Direction des Musées,
- les bases nautiques du Roucas-Blanc et de Corbières,
- la Direction des Parcs et Jardins...

Cette activité s'inscrit pleinement dans le concept du développement durable et de l'économie circulaire, mais également dans la prise en compte du cycle de vie des investissements « mobiliers » de la Ville, permettant aux particuliers et sociétés d'acquérir des biens d'équipement à prix raisonnable.

Quelques exemples de valorisation :

- La vente du navire d'intervention portuaire (N.I.P.) Pythéas II, qui était affecté à la caserne de La Bigue à Marseille. Le N.I.P. a pris sa retraite du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille après 20 années de service. Il a quitté son port d'attache le vendredi 11 septembre 2020 pour relever de nouveaux défis, comme bac léger ou comme navire de lutte d'incendie et de dépollution dans le port de Sète.
- La vente du corbillard limousine Mercedes de la Régie des Pompes Funèbres, dès l'instant où ce véhicule ne correspondait pas aux besoins des familles endeuillées, malgré la grille tarifaire favorable proposée, et de ce fait, n'était pas utilisé.
- Les anciens fauteuils de la bibliothèque de l'Alcazar suite au renouvellement des assises.

5. Les actions en faveur de la ressource en eau



Fontaine Vaudoyer © VdM

L'économie d'eau dans les Fontaines

Dans le cadre de sa politique pour optimiser la ressource en eau, la Ville de Marseille travaille depuis plusieurs années sur le recyclage de la ressource en eau. Ces travaux concernent les fontaines ornementales et à boire.

On comptabilise actuellement :

- 79 fontaines ornementales dont 52 fonctionnent en eau recyclée.
- 105 fontaines à boire et points d'eau (dans les parcs et jardins centralisés).

En 2020, la Fontaine Joseph Etienne (7^{ème} arrt) est passée en circuit fermé. Sa mise en service par la Direction des Parcs et Jardins sera effective dès qu'ENEDIS aura effectué le raccordement du compteur électrique.

La consommation d'eau sera alors réduite de 98% passant de 100 m³/ jour à 2 m³/ jour soit une économie d'environ 20 000 m³ par an (période de fonctionnement de 210 jours) représentant 38 600 euros (Prix du m³ d'eau 1,93 TTC sur cette fontaine).

Autres actions de gestion de la ressource

En matière de maîtrise de la ressource en eau, la Direction des Parcs et jardins a lancé plusieurs opérations :

Connaissance de la nappe phréatique sous le parc Borély et son comportement dont le suivi sera assuré en 2021,

Curage du lac Borély, réalisé en 2020, permettant de résoudre les problèmes d'eutrophisation du milieu,

Lancement du marché pour la mise en place d'un arrosage connecté des plages balnéaires du Prado permettant de maîtriser l'utilisation de l'eau. Les travaux permettront en 2021 de tester ce nouveau procédé.

6. Les actions en faveur d'une alimentation respectueuse de l'environnement et de la santé humaine

Depuis le milieu du siècle dernier, le développement des transports et la pression foncière davantage destinée à l'urbanisation, souvent pavillonnaire ont rejeté l'agriculture toujours plus loin des lieux de consommation et ont fait oublier la vocation agricole du territoire marseillais, négligeant ses atouts.

Il convient désormais de réinscrire un véritable système de production agricole dans le projet urbain.

Tout d'abord, l'agriculture urbaine a besoin de foncier pour exister et des lieux privilégiés ont été déjà localisés dans la frange urbaine pour de vastes terrains, certains d'entre eux appartenant au patrimoine municipal. Ils pourront faire l'objet d'appels à projets pour installer des exploitations agricoles moyennant un cahier des charges sur la qualité des produits, leurs modes de production. Ces derniers pourront également renforcer la cohésion et l'insertion sociales notamment dans le cadre de la réforme de l'insertion par l'activité économique, ESS (Ferme et chantier d'insertion...).

La destination foncière vers l'agriculture urbaine sera par ailleurs traduite dans les documents d'urbanisme. Des modalités de travail en ce sens seront mises en place avec la métropole qui a également engagé une démarche vers le développement de l'agriculture urbaine.

Enfin, la Ville de Marseille a souvent été sollicitée et tout particulièrement au cours du premier confinement afin d'accueillir ou d'organiser la commercialisation de producteurs locaux. Des marchés forains spécifiques ont pu ainsi être créés (ex celui devant l'Hôtel Dieu) ou pour

accueillir des AMAP. La promotion des circuits courts sera poursuivi par l'accueil soit diffus dans les marchés existants qui permettrait un meilleur maillage territorial, soit sur des sites mieux identifiés.

La Politique Municipale d'Alimentation Durable est portée par une quinzaine de services et le CCAS qui coopèrent au sein de l'Atelier Municipal sur l'Alimentation Durable (AMAD).

C'est la première politique transversale de la Ville explicitement placée sous l'égide des 17 Objectifs de Développement Durable. En se donnant pour finalité d'améliorer les pratiques alimentaires du territoire à travers le regard de ses nombreux acteurs municipaux et de leurs partenaires, cette politique croise en effet de multiples aspects de l'action municipale : l'éducation, la solidarité, la santé, l'environnement, l'autonomie alimentaire, l'agriculture urbaine et la préservation des terres agricoles, l'emploi, le commerce, l'économie, la gastronomie, la culture, l'animation du territoire et le tourisme...

Cette stratégie municipale très riche, va s'appuyer sur le projet Let's Food Cities (que la Ville a décidé de subventionner par délibération n° 19/0720/DDCV) qui permettra d'approfondir la connaissance des pratiques alimentaires du territoire marseillais, restée en dehors du champ du diagnostic réalisé par la métropole marseillaise qui se focalise davantage sur la production agricole et sur l'autonomie alimentaire du territoire à travers le développement de filières agricoles fournissant des produits de qualité.

Introduire les conditions nécessaires à l'adoption d'une alimentation durable dans la restauration collective

L'objectif à long terme de la Ville de Marseille est d'aller vers une alimentation saine, de qualité et locale pour toute sa restauration collective

En 2022 s'appliquera la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi EGALIM), promulguée le 1er novembre 2018.

Les objectifs principaux de cette loi sont :

- relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition
- permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes
- accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs
- promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable

Concernant plus précisément la restauration scolaire, de nombreuses mesures comme l'utilisation d'au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques ou l'interdiction de contenants alimentaires en plastique viendront renforcer le dispositif réglementaire, qui sera à appliquer par la DSP mise en place avec la SODEXO pour la restauration scolaire.

Le Bio : 50 % des composantes annuelles servies sont issues de l'agriculture biologique, labellisées AB (origine France). Par ailleurs, 11 repas par an sont entièrement bio. Le pain fourni est entièrement bio lui aussi.



Le Local : à compter de septembre 2020, 40 % des produits servis dans les cantines scolaires sont locaux (local : PACA, Gard et Corse). A terme, en 2025, 50 % des composantes servies seront issues de l'agriculture locale.

En volume d'achat, le local représente entre 28 % et 30 %.

Le saisonnier : la saisonnalité des produits est promue. A titre d'exemple, il n'y a jamais de service de tomates en hiver, ni de fraises.

Le développement des filières de proximité : afin de pallier la difficulté d'approvisionnement, le prestataire développe des partenariats avec des acteurs locaux : les pommes de terre de Monsieur Boulard, les pâtes Mlle de Provence, les yaourts la fermière, l'agneau de la plaine de la Crau ou le porc du Mont Ventoux. Les enjeux d'insertion sociale sont également intégrés, notamment à travers le partenariat avec l'association Pain et Partage.

Un repas végétarien par semaine : depuis le 1er novembre 2019 un menu végétarien est proposé par semaine. Le jour de ce menu n'est pas fixe afin de permettre à tous les enfants d'en bénéficier (beaucoup de convives ne déjeunent pas tous les jours). Pour ces repas, les plats cuisinés sur la cuisine centrale ont été favorisés. Un travail de fond avec le « Club des minots » où le chef de production travaille les recettes avec un groupe d'enfants a été entrepris tout au long de l'année. Ainsi, des recettes comme un Dahl de lentilles ou un couscous végétarien ont vu le jour et ont été appréciés par les enfants mais aussi par le personnel. Ces menus sont proposés au détriment des viandes de deuxième et troisième catégorie. Les viandes de première catégorie sont conservées.

Bien être animal : la société de restauration est signataire de la charte bien-être animal, qui a pour but d'offrir au bétail des conditions d'élevage et d'abattage décentes.

Au delà de la question alimentaire , l'économie de la ressource est prise en compte à travers les dispositifs suivants :

- **ENERCOOP** : énergie renouvelable locale sur la cuisine centrale. Les véhicules d'intervention sont électriques.
- **actions « Gaspillage alimentaire »** : atelier antigas'pain, la vie des déchets, l'eau...
- **ECOCERT**, la cuisine centrale est labellisée ECOCERT, et les restaurants scolaires vont entamer la démarche de labellisation.
- **utilisation de barquettes biodégradables** : Les plats froids (crudités, desserts...) sont stockés, transportés dans des barquettes plastiques sans phtalates, ni bisphénol A, B ou S, ni Chlore, ni métaux lourds. Elles sont à usage unique. Ces barquettes sont recyclées. La société de restauration les récupère pour qu'elles soient transformées en cagettes. Depuis septembre 2020, tous les plats chauds (à l'exception des plateaux régimes) sont transportés et réchauffés dans des barquettes en bagasse (fibre de canne à sucre).
- **Brocs d'eau** : dans le cadre de la crise sanitaire, un réassort en brocs d'eau sur certains réfectoires a été nécessaire. Pour ce faire, les brocs commandés sont en inox. Progressivement, les brocs plastiques disparaîtront.

LE GÂCHIMÈTRE

- 40 kg Soit le poids d'un chien
- 35 kg Soit le poids d'un bureau
- 30 kg Soit le poids d'un aquarium
- 25 kg Soit le poids d'un lit
- 20 kg Soit le poids d'une valise
- 15 kg Soit le poids d'un vélo
- 10 kg Soit le poids d'un tableau
- 6 kg Soit le poids de 6 briques de lait
- 4 kg Soit le poids d'un dictionnaire
- 2 kg Soit le poids d'une trottinette
- 1 kg Soit le poids de 10 tomates

Notre meilleur score Repas précédent Notre plus mauvais score

MISSION ANTI-GASPI

ACTION OU VÉRITÉ

- VÉRITÉ**: A la cantine, la quantité moyenne de déchets par enfant est de 130g, soit presque un repas par semaine.
- ACTION**: Je fais mon verre d'eau avant de débarrasser.
- VÉRITÉ**: En France, la quantité de déchets par an et par habitant est de 14kg.
- ACTION**: Je me sers selon mon appétit.
- VÉRITÉ**: De la semence au bœuf, il faut environ 1 an pour fabriquer du pain.
- ACTION**: Je n'ajoute pas de sauce inutile.
- VÉRITÉ**: Les plats de légumes sont plus sains que les plats de viande.
- ACTION**: Je n'influence pas les autres si je n'aime pas le plat.
- VÉRITÉ**: On peut faire plein de recettes avec du pain sec : croûtons...
- ACTION**: Déposer la barre de dureté dans le cas pour la consommation.
- VÉRITÉ**: Minimum (DM) d'un produit est sans danger, ce qui est sans danger, ce qui est sans danger, ce qui est sans danger.
- ACTION**: Je n'influence pas les autres si je n'aime pas le plat.

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, AGISSONS ENSEMBLE

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

- **Les tables de tris** : les restaurants scolaires sont progressivement équipés de tables de tris avec pesée et gachimètre pour évaluer les quantités jetées ; la deuxième phase sera la mise en place d'actions afin de limiter le gaspillage et favoriser la consommation. À ce jour, environ 100 tables de tris sont déployées dans les self.
- **Dématérialisation** : les bons de livraisons sont dématérialisés depuis décembre 2020, ceci afin de limiter le papier et leur transport depuis les restaurants scolaires vers les service de la restauration. A noter toutefois que pour les repas régimes et pour des raisons de sécurité alimentaire, les bons de livraison des repas régimes ne sont pas dématérialisés.

Investissement sur les groupes de travail en faveur du développement durable

Le Projet Alimentaire Territorialisé / Alimentation durable

Une collaboration avec la métropole s'exerce autour de 6 axes de travail :

- création de valeur et d'emploi sur toute la chaîne,
- nutrition santé : alimentation de qualité accessible à tous,
- aménagement et action foncière au service du territoire,
- préservation de l'environnement,
- promotion du terroir et patrimoine culinaire,
- recherche et développement.

Nutrin'MED

Nutrin'MED est un groupe de travail initié par l'AP-HM, avec les écoles hôtelières, les collèges et les lycées dont les axes de travail sont les suivants:

- une alimentation saine, équilibrée, de proximité, de saisonnalité, réduite en intrants (pesticides, perturbateurs endocriniens, ...)
- la réduction du gaspillage, revalorisation des circuits courts et des producteurs locaux. Le groupe a dû annuler sa journée de formation en 2020 et la reprogrammer pour octobre 2021.
- la formation/sensibilisation des personnels, revalorisation des métiers, éducation des élèves à une culture alimentaire, problématiques de coûts, intégration de la réglementation EGalim, augmentation de la qualité globale, diminution de l'usage unique et des plastiques...

Plan pauvreté

La DRAAF a initié un groupe de travail avec les acteurs de la région Sud dont l'axe de travail est l'accès à l'alimentation pour tous en milieu scolaire.

Accompagnement vers une restauration collective durable

L'ARBE (agence régionale pour la biodiversité et l'environnement) a lancé un appel à projet. Le projet de la ville de Marseille n'a pas été retenu. En revanche, la structure propose à la ville de Marseille d'être intégrée à la communauté régionale « Alimentation durable » qui réunit les communes engagées et permet de bénéficier de retours d'expériences et d'actualités utiles et d'autre part d'envisager un temps d'échanges avec la référente de l'ARBE en présence des directions concernées, permettant d'identifier les marges de progression de la collectivité et ainsi proposer les outils utiles à l'avancement de projet. La collectivité pourra également être accompagnée pour développer des formations « intra » en partenariat avec le CNFPT en vue d'améliorer la prise du repas par les convives, objectif identifié comme prioritaire.





CONCLUSION

La crise multi-factorielle que nous vivons actuellement laisse cependant entrevoir la perspective d'un monde plus vivable et désirable, et plus solidaire, ainsi que les avantages d'une relocalisation de certaines productions (notamment alimentaires) et de la vie dans la proximité, qui confortent l'approche innovante du développement durable prônée par Marseille, qui sied particulièrement bien aux villes méditerranéennes.

À travers les projets lancés fin 2020 par la nouvelle équipe municipale, Marseille va mobiliser encore plus la force et la créativité de son territoire, de ses fonctionnaires et de ses habitants pour rebâtir une ville plus juste, plus verte et plus démocratique.

Forte de ses convictions et de ses nouveaux engagements, elle va pouvoir renforcer ses échanges et les collaborations déjà engagées sur de nombreuses problématiques sociétales transverses comme la gouvernance locale, le tourisme durable, l'agriculture urbaine et l'alimentation, l'économie de la fonctionnalité, de la collaboration et du partage... avec les villes et partenaires, notamment méditerranéens, qui voudront partager ces espoirs et ces expériences de modèles de société renouvelés, de villes sobres, à taille humaine, retissant le lien avec les citoyens et la nature.



